

Commission Ressources et dialogue social

Décision modificative n° 1

3 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 – Autorisations de programme – Budget principal
Rapporteur : M. Pierre DURAND

4 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 – Budget principal
Rapporteur : M. Pierre DURAND

5 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – Budget principal
Rapporteur : M. Pierre DURAND

6A - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 – Autorisations de programme - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
Rapporteur : M. Pierre DURAND

6B - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 –budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
Rapporteur : M. Pierre DURAND

7 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 - Budget annexe du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
Rapporteur : M. Pierre DURAND

8 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 - Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
Rapporteur : M. Pierre DURAND

9 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 – Budget annexe de la structure accueil enfance
Rapporteur : M. Pierre DURAND

10 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – Budget annexe SAE
Rapporteur : M. Pierre DURAND

11 - Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes, remises gracieuses et provisions pour créances douteuses sur le budget 2021
Rapporteur : M. Pierre DURAND

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : Autorisations de programme - Budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote de la décision modificative n°1 (DM1) des autorisations de programme au titre de l'exercice 2021 et leurs modifications et individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2021 vous avez approuvé le montant des autorisations de programme (AP) concernant les équipements directs et les subventions.

Certaines de ces autorisations de programme (AP) ont déjà fait l'objet d'une individualisation en Commission permanente et de nouveaux dossiers ont vu le jour ou ont été affinés quant à leur montant. Il convient donc d'ajuster le montant des AP 2021.

Les tableaux qui suivent font état de la répartition initiale par mission et programme prévue lors du vote du budget primitif 2021, ainsi que des AP réajustées que je vous demande d'examiner. La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements sur les quatre prochains exercices et, le cas échéant, les crédits prévus au-delà de 2026 figurent en annexe du présent rapport.

En outre, le présent rapport fait état des AP antérieures à 2021 qu'il convient de clôturer en application du règlement budgétaire et financier.

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de

programme (AP) dans le cadre du projet de la décision modificative n°1 (DM1) 2021 du Département à hauteur de 0,46 M€.

Il vous est également proposé, comme détaillé en annexe, l'individualisation des autorisations de programme 2021 pour les programmes B4 Logement, E2 Sites culturels, F1 Sports et activités de pleine nature, G4 Sécurité civile, H4 Tourisme et K4 Administration générale afin d'assurer la réalisation de prestations et de travaux supplémentaires et l'actualisation des échéanciers d'AP 2021.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

1.1 Autorisations de programme 2021

Les autorisations de programme 2021 relatives aux équipements départementaux diminuent globalement de 0,32 M€ et passent de 28,25 M€ à 27,93 M€.

La **mission culture et patrimoine** nécessite une AP complémentaire de 116 800 € dont 100 000 € pour les travaux sur le transept Nord à l'Abbaye de Lagrasse, et 16 800 € pour la fiabilisation de la programmation architecturale sur ce site.

La **mission sport Jeunesse** fait l'objet d'un complément d'AP de 2 000 € dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage départementale de la voie verte du canal du midi à Montségur. Cette somme permettra de compléter l'enveloppe financière dédiée à l'acquisition de parcelles sur les communes de Cailhavel et Montréal pour respectivement la création d'une aire de pique-nique et d'une aire de stationnement pour véhicules motorisés.

Sur la **mission environnement et prévention des risques**, une AP supplémentaire de 4 800 € est destinée à financer les développements logiciels nécessaires à la réalisation du cadastre solaire.

Sur la mission **administration générale** la diminution de 440 000 € correspond au solde entre, d'une part, l'abandon de l'AP pour l'acquisition d'un bâtiment pour la Maison des Solidarités (MDS) Carcassonne ouest (- 700 000 €) et, d'autre part, la demande de nouvelle AP (260 000€) pour l'acquisition d'un bâtiment pour le centre routier de Salles sur l'Hers.

L'ensemble des AP complémentaires fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote de la DM1, pour un montant de 383 600 €. L'annulation de l'AP destinée au projet de la MDS de Carcassonne ouest donne lieu à une désindividualisation de 700 000 €.

Le tableau ci-après détaille les modifications sur les AP votées en 2021.

	AP 2021	DM1	AP 2021 actualisées
D Education	1 300 000,00		1 300 000,00
D1 - Collèges	1 300 000,00		1 300 000,00
E Culture et patrimoine	565 000,00	116 800,00	681 800,00
E1 - Développement culturel	30 000,00		30 000,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	116 800,00	616 800,00
E3 - Archives	35 000,00		35 000,00
F Sport Jeunesse	1 425 000,00	2 000,00	1 427 000,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	2 000,00	1 427 000,00
G Environnement et prévention des risques	105 500,00	4 800,00	110 300,00
G1 - Eau	13 500,00		13 500,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00	96 800,00
H Aménagement attractivité Territoire	1 000 000,00		1 000 000,00
H2 Accompagnement territoires	1 000 000,00		1 000 000,00
I Réseau routier et mobilité	15 230 000,00		15 230 000,00
I1 - Routes	15 230 000,00		15 230 000,00
K Administration générale	8 620 000,00	-440 000,00	8 180 000,00
K3 - Système Information et télécommunications	6 945 000,00		6 945 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	-440 000,00	1 235 000,00
Total général	28 245 500,00	-316 400,00	27 929 100,00

1.2 Autorisations de programme antérieures à 2021

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme dans le cas de la déprogrammation des opérations ou dans le cas d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions budgétaires.

La clôture des AP antérieures à 2021 est à prononcer sur les opérations suivantes pour un montant de 4,65 M€.

Sur la **mission éducation**, les AP relatives aux travaux de maintenance des collèges et au gymnase Nicole ABAR sont à clôturer sur un solde de 45 917,92 €.

La mission **culture et patrimoine** est concernée par une tombée d'AP d'un montant de 45 460,80 €, correspondant au solde des opérations relatives à l'acquisition de matériel et à la numérisation des fonds d'archives.

Pour la **mission sport jeunesse**, la clôture de différentes AP fait apparaître une différence de 148 923,06 € sur les tranches accomplies des projets voies vertes, véloroute route et aménagements des espaces sites itinéraires.

Pour la **mission environnement et prévention des risques**, il convient de prononcer l'annulation de différentes AP d'un montant global de 40 500 € affectées à l'acquisition de matériel, en l'absence de consommation de crédits et la clôture des AP destinées aux actions dans le domaine des énergies renouvelables et de la reconstruction des dégâts causés par les inondations pour un montant de 6 150,29 €.

Pour la **mission administration générale**, le montant des tombées d'AP est de 4 372 337,77€ et concerne la programmation des travaux sur les MDS de Carcassonne ouest et de Lézignan Corbières, les réparations consécutives aux inondations d'octobre 2018 et diverses acquisitions patrimoniales.

	AP < 2021	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP <2021 actualisées
D Education	134 774 240,54	-45 917,92	134 728 322,62
D1 - Collèges	134 774 240,54	-45 917,92	134 728 322,62
E Culture et patrimoine	8 438 838,47	-45 460,80	8 393 377,67
E1 - Développement culturel	2 025 451,00	-4 189,45	2 021 261,55
E3 - Archives	893 800,00	-41 271,35	852 528,65
F Sport Jeunesse	21 080 139,94	-148 923,06	18 696 887,29
F1 - Sports et activité de pleine nature	21 080 139,94	-148 923,06	18 696 887,29
G Environnement et prévention des risques	2 916 000,00	-46 650,29	2 869 349,71
G1 - Eau	90 500,00	-40 500,00	50 000,00
G2 - Espaces naturels	2 526 500,00	-14,32	2 526 485,68
G3 - Energies renouvelables	30 000,00	-2 760,00	27 240,00
G4 - Sécurité civile	269 000,00	-3 375,97	265 624,03
K Administration générale	38 834 885,99	-4 372 337,77	34 462 548,22
K3 - Système Information et télécommunications	12 817 436,78	-701,74	12 816 735,04
K4 - Logistique et patrimoine	26 017 449,21	-4 371 636,03	21 645 813,18
Total général	425 283 196,43	-4 659 289,84	418 389 577,00

2. Autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement

Il vous est proposé de voter des nouvelles AP pour un montant de 0,77 M€, le montant d'AP 2021 actualisé serait de 28,23 M€.

La mission **action sociale et insertion** augmente de 0,4 M€. Dans le cadre d'une opération de construction de logements locatifs sociaux, le Département s'est engagé à soutenir financièrement la construction d'une résidence habitat jeunes, projet porté par Habitat audois. Par conséquent, il convient de décider d'une AP d'un montant de 0,4 M€.

La mission **aménagement et attractivité du territoire** augmente de 0,37 M€. Dans le cadre de la lutte contre désertification médicale, une AP de 30 000 € a initialement été votée. Afin d'accompagner l'installation d'un médecin généraliste sur la Commune de Castelnaudary, il est proposé le vote d'une AP complémentaire de 5 100 €. Dans le domaine du tourisme, il est nécessaire de voter une AP complémentaire de 0,37 M€ pour solder la participation du Département au Fonds de soutien des entreprises L'Occal, administré par la Région, suite au bilan définitif des aides accordées.

	AP 2021	DM1	AP 2021 actualisée
B Action sociale et insertion	692 000,00	400 000,00	1 092 000,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	662 000,00	400 000,00	1 062 000,00
C Autonomie	2 572 400,00	0,00	2 572 400,00
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	0,00	2 572 400,00
C2 Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	785 000,00	0,00	785 000,00
E2 Sites culturels	785 000,00	0,00	785 000,00
F Sport Jeunesse	490 000,00	0,00	490 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	490 000,00	0,00	490 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 436 000,00	0,00	5 436 000,00
G1 Eau	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00
G2 Espaces naturels	490 000,00	0,00	490 000,00
G4 Sécurité civile	46 000,00	0,00	46 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	17 253 452,82	373 166,00	17 626 618,82
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	0,00	3 485 452,82
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	5 100,00	12 635 100,00
H4 Tourisme	0,00	368 066,00	368 066,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	0,00	1 138 000,00
I Réseau routier et mobilité	172 000,00	0,00	172 000,00
I1 Routes	172 000,00	0,00	172 000,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00
L3 Budget participatif	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	60 000,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	0,00	60 000,00
Total général	27 460 852,82	773 166,00	28 234 018,82

Les modifications d'échéanciers des AP 2021 et antérieures apparaissent dans l'annexe de la maquette budgétaire.

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les nouvelles autorisations de programme 2021 avec leurs échéanciers prévisionnels et adopter les ajustements des autorisations de programme 2021 (annexes 1 à 2) pour un montant de 0,46 M€;
- procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3 ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 4 ;
- prononcer la clôture des AP relatives aux équipements départementaux présentées en annexe 5 et leur désindividualisation en annexe 6, pour un montant de 4,65 M€ ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement telles que présentées en annexe 7 ;

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2021	DM1	AP 2021 actualisées	Echéancier 2021	Echéancier 2022	Echéancier 2023	Echéancier 2024	Echéancier 2025	Echéancier 2026	Echéancier > 2026
D Education	1 300 000,00		1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	1 300 000,00		1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	565 000,00	116 800,00	681 800,00	233 341,50	301 292,00	147 166,50	0,00	0,00	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	30 000,00		30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	116 800,00	616 800,00	178 341,50	291 292,00	147 166,50	0,00	0,00	0,00	0,00
E3 - Archives	35 000,00		35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 425 000,00	2 000,00	1 427 000,00	226 500,00	1 200 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	2 000,00	1 427 000,00	226 500,00	1 200 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	105 500,00	4 800,00	110 300,00	110 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	13 500,00		13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00	96 800,00	96 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	1 000 000,00		1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement territoires	1 000 000,00		1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	15 230 000,00		15 230 000,00	3 510 916,38	6 613 572,55	3 695 511,07	1 410 000,00	0,00	0,00	0,00
I1 - Routes	15 230 000,00		15 230 000,00	3 510 916,38	6 613 572,55	3 695 511,07	1 410 000,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	8 620 000,00	-440 000,00	8 180 000,00	1 135 000,00	515 399,88	1 241 000,00	1 375 000,00	1 425 000,00	1 430 000,00	1 058 600,12
K3 - Système Information et télécommunications	6 945 000,00		6 945 000,00	0,00	415 399,88	1 241 000,00	1 375 000,00	1 425 000,00	1 430 000,00	1 058 600,12
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	-440 000,00	1 235 000,00	1 135 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	28 245 500,00	-316 400,00	27 929 100,00	6 301 057,88	9 080 764,43	5 483 677,57	3 150 000,00	1 425 000,00	1 430 000,00	1 058 600,12

ANNEXE 2 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2021	DM1	AP 2021 actualisée	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024	Total CP
A Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A1 Petite enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	692 000,00	400 000,00	1 092 000,00	130 000,00	300 000,00	490 000,00	172 000,00	0,00	1 092 000,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	662 000,00	400 000,00	1 062 000,00	100 000,00	300 000,00	490 000,00	172 000,00	0,00	1 062 000,00
C Autonomie	2 572 400,00	0,00	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	0,00	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
E Culture et patrimoine	785 000,00	0,00	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
E1 Développement culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	785 000,00	0,00	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
F Sport Jeunesse	490 000,00	0,00	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	490 000,00	0,00	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 436 000,00	0,00	5 436 000,00	475 000,00	1 693 000,00	1 558 000,00	1 556 000,00	154 000,00	5 436 000,00
G1 Eau	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	280 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 526 000,00	154 000,00	4 900 000,00
G2 Espaces naturels	490 000,00	0,00	490 000,00	175 000,00	207 000,00	78 000,00	30 000,00	0,00	490 000,00
G4 Sécurité civile	46 000,00	0,00	46 000,00	20 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	17 253 452,82	373 166,00	17 626 618,82	2 730 044,00	5 261 544,60	4 351 878,00	2 761 878,00	2 521 274,22	17 626 618,82
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	0,00	3 485 452,82	481 878,00	748 544,60	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	3 485 452,82
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	5 100,00	12 635 100,00	1 315 100,00	4 400 000,00	3 810 000,00	2 280 000,00	830 000,00	12 635 100,00
H4 Tourisme	0,00	368 066,00	368 066,00	368 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 066,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	0,00	1 138 000,00	565 000,00	113 000,00	260 000,00	200 000,00	0,00	1 138 000,00
H6 Inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	172 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
I1 Routes	172 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
K Administration générale	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Total général	27 460 852,82	773 166,00	28 234 018,82	4 224 223,94	8 583 084,66	7 761 078,00	4 990 358,00	2 675 274,22	28 234 018,82

ANNEXE 3 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 – Modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté : 6 840 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 6 840 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	>2026
Total action - K31 - Systèmes d'information			6 700 000 €	0 €	260 400 €	1 196 000 €	1 335 000 €	1 420 000 €	1 430 000 €	1 058 600 €
K31	Logiciels métiers	20	4 300 000,00	0 €	120 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 100 000 €	80 000 €
K31	Postes de travail	20	900 000,00	0 €	24 399,88 €	62 000,00 €	165 000,00 €	170 000,00 €	175 000,00 €	303 600,12 €
K31	Infrastructures	21	1 500 000,00	0 €	116 000 €	134 000 €	170 000 €	250 000 €	155 000 €	675 000 €
Total action - K32 - Télécommunications			140 000 €	0 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K32	Téléphonie	21	140 000 €	0 €	140 000 €					
TOTAL			6 840 000 €	0 €	400 400 €	1 196 000 €	1 335 000 €	1 420 000 €	1 430 000 €	1 058 600 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 4 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - Individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : **616 800,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **500 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **116 800 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **116 800 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
E21 - Aides à l'investissement			116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €
E21	Travaux MH Abbaye de Lagrasse	20	16 800,00 €	16 800,00 €	- €	- €	- €	- €
E21	Chantiers collectifs	23	100 000,00 €		100 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL			116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté : **1 427 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 425 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **2 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **2 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
D11 Travaux de construction et de réhabilitation			2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €
F12	Voies vertes (Travaux Canal du Midi/Montségur)	23	2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL			2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : **96 800 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **92 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **4 800 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **4 800 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total action G31 - Soutien aux actions de performance			4 800 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G31	Energies renouvelables	20	4 800 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €	
Total			4 800 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **460 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **460 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **260 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **260 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Acquisition bâtiment Centre Routiers de Salles sur l'Hers	21	260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL			260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : **616 800,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **500 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **116 800,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **400 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		2021	2022	2023	2024	> 2024	
		Code Action	Libellé						Chapitre
E21 - Aides à l'investissement				116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €
E21	Travaux MH Abbaye de Lagrasse	20	16 800,00 €	16 800,00 €	- €	- €	- €	- €	
E21	Chantiers collectifs	23	100 000,00 €		100 000,00 €	- €	- €	- €	
TOTAL				116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 5 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - Tombées d'AP antérieure à 2021 des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP <2018	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP <2018 actualisées
E Culture et patrimoine	1 194 660,00	-9 111,35	1 185 548,65
E3 - Archives	420 000,00	-9 111,35	410 888,65
F Sport Jeunesse	5 623 739,94	-146 923,06	3 242 487,29
F1 - Sports et activité de pleine nature	5 623 739,94	-146 923,06	3 242 487,29
K Administration générale	19 059 323,69	-3 687 081,62	15 372 242,07
K3 - Système Information et télécommunications	8 392 436,78	-701,74	8 391 735,04
K4 - Logistique et patrimoine	10 666 886,91	-3 686 379,88	6 980 507,03
Total général	197 886 439,66	-3 843 116,03	191 808 994,04

	AP 2018	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP 2018 actualisées
D Education	14 885 000,00	-45 917,92	14 839 082,08
D1 - Collèges	14 885 000,00	-45 917,92	14 839 082,08
E Culture et patrimoine	1 504 591,00	-36 051,00	1 468 540,00
E1 - Développement culturel	1 230 791,00	-3 891,00	1 226 900,00
E3 - Archives	273 800,00	-32 160,00	241 640,00
G Environnement et prévention des risques	2 231 000,00	-13 500,00	2 217 500,00
G1 - Eau	13 500,00	-13 500,00	0,00
K Administration générale	15 234 759,30	-671 786,77	14 562 972,53
K4 - Logistique et patrimoine	11 464 759,30	-671 786,77	10 792 972,53
Total général	98 267 906,30	-767 255,69	97 500 650,61

	AP 2019	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP 2019 actualisées
G Environnement et prévention des risques	322 500,00	-16 890,29	305 609,71
G1 - Eau	13 500,00	-13 500,00	0,00
G2 - Espaces naturels	160 000,00	-14,32	159 985,68
G4 - Sécurité civile	149 000,00	-3 375,97	145 624,03
K Administration générale	1 105 000,00	-13 469,38	1 091 530,62
K4 - Logistique et patrimoine	450 000,00	-13 469,38	436 530,62
Total général	56 270 960,00	-30 359,67	56 240 600,33

	AP 2020	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP 2020 actualisées
E Culture et patrimoine	520 000,00	-298,45	519 701,55
E1 - Développement culturel	20 000,00	-298,45	19 701,55
F Sport Jeunesse	1 900 000,00	-2 000,00	1 898 000,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 900 000,00	-2 000,00	1 898 000,00
G Environnement et prévention des risques	312 500,00	-16 260,00	296 240,00
G1 - Eau	13 500,00	-13 500,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	30 000,00	-2 760,00	27 240,00
Total général	53 173 303,00	-18 558,45	53 154 744,55

ANNEXE 6 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - désindividualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2018 : 14 885 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 14 885 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 45 917,92 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation			0 €	- 45 917,92 €
D11	Travaux tous collèges	23	0 €	- 45 917,92 €
Total			0 €	- 45 917,92 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 45 917,92 €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2018 : 1 230 791 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 230 791 €
 Disponible à l'individualisation : 0 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 3 891 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques			0 €	- 3 891 €
E12	Aides aux acteurs culturels	21	0 €	- 3 891 €
Total			0 €	- 3 891 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 3 891 €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2020 : 20 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 298,45 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E11 - Développement des collections			0 €	- 298,00 €
E11	Collection œuvres d'art (Abbé Cazaux)	23	0 €	- 298,00 €
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques			298 €	- 0,45 €
E12	Aides aux acteurs culturels	21	0 €	- 0,45 €
Total			0 €	- 298,45 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 298,45 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 420 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 9 111,35 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E31 - Développement des collections			0 €	- 9 111,35 €
E31	Action culturelle numération	21	0 €	- 9 111,35 €
Total			0 €	- 9 111,35 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 9 111,35 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2018 : 273 800 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 273 800 €
 Disponible à l'individualisation : 0 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 32 160,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E31 - Développement des collections			0 €	-32 160 €
E31	Action culturelle numiration	21	0 €	-32 160 €
Total			0 €	-32 160 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 32 160 €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté <2018 : 5 623 739,94 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 5 623 739,94 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 146 923,06 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action F12 - Sports de pleine nature			0 €	- 146 923,06 €
F12	Voies vertes	23	0 €	- 144 243,00 €
F12	Entretien et aménagement des sentiers sous MO Dép. (entretien pont du daible Montréal + sentier cathare Bugarach+ sentiers Termes Entretien et aménagement des sentiers sous MO Dép.)	23	0 €	- 2 680,06 €
Total			0 €	- 146 923,06 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 146 923,06 €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2018 : 13 500 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 13 500 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - 13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux			0 €	-13 500 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	21	0 €	-13 500 €
Total			0 €	-13 500 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 13 500 €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2019 : 13 500 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 13 500 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - 13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux			0 €	- 13 500 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	21	0 €	- 13 500 €
Total			0 €	- 13 500 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 13 500 €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2020 : 13 500 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 13 500 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - 13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux			0 €	- 13 500 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	21	0 €	- 13 500 €
Total			0 €	- 13 500 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 13 500 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2019 : 100 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 100 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - 14,32 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)			0 €	- 14,32 €
G22	Inondations octobre 2018	23	0 €	- 14,32 €
Total			0 €	- 14,32 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 14,32 €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : 30 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 30 000 €
 Disponible à l'individualisation : 0 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 2 760 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique			0 €	- 2 760 €
G31	Energies renouvelables	20	0 €	- 2 760 €
Total			0 €	- 2 760 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 2 760 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté 2019 : 149 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 149 000 €
 Disponible à l'individualisation : 0 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 3 375,97 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile			0 €	- 3 375,97 €
G42	Inondations octobre 2018	21	0 €	- 3 375,97 €
Total			0 €	- 3 375,97 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 3 375,97 €

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté <2018 : 8 392 436,78 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 8 392 436,78 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 701,74 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K31 - Systèmes d'information			0 €	- 500,14 €
K31	Audiovisuel	21	0 €	- 500,14 €
Total action K32 - Télécommunications			0 €	- 201,60 €
K32	Téléphonie	21	0 €	- 201,60 €
Total			0 €	- 701,74 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 701,74 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 : 2 095 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 2 095 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant modifié au cours de la séance : - 69 337,01 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K41 - Moyens courants des services			0 €	- 69 337,01 €
K41	Inondations octobre 2018	21	0 €	- 69 337,01 €
Total			0 €	- 69 337,01 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 69 337,01 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté <2018 : **10 566 886,91 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **10 566 886,91 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 3 686 379,88 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			0 €	- 3 686 379,88 €
K42	CMS Carcassonne ouest études	20	0 €	- 499 402,00 €
K42	Etudes Cms Léz	20	0 €	- 3 258,70 €
K42	CMS Carcassonne ouest travaux	23	0 €	- 3 180 000,00 €
K42	Travaux CMS Léz	23	0 €	- 3 719,18 €
Total			0 €	- 3 686 379,88 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 686 379,88 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 : **9 369 759,30 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **9 369 759,30 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 602 449,76 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			0 €	- 602 449,76 €
K42	Acquisitions Pat	21	0 €	- 279 601,26 €
K42	Inondations octobre 2018	23	0 €	- 322 848,50 €
Total			0 €	- 602 449,76 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **602 449,76 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2019 : **450 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **450 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 13 469,38 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			0 €	- 13 469,38 €
K42	Etudes Cms Léz	20	0 €	- 4 328,86 €
K42	Travaux CMS Léz	23	0 €	- 9 140,52 €
Total			0 €	- 13 469,38 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 469,38 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2021 : 1 675 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 675 000,00 €
Disponibles à l'individualisation : 0,00 €
Montant modifié au cours de la séance : - 700 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				0 €	- 700 000,00 €
K42	Acquisition batiment MDS	21	0 €	- 700 000,00 €	
Total				0 €	- 700 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 700 000,00 €

ANNEXE 7 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - Individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement.

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté : **1 062 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **512 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **550 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **400 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
Total action B43 - Aides à la construction				400 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €
B43	Résidence habitat jeunes	204	400 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				400 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **150 000 €**

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté : **368 066 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **368 066 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **368 066 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
Total action H41 - Animation et promotion de l'offre touristique				368 066 €	368 066 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H41	Fonds l'Occal	204	368 066 €	368 066 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				368 066 €	368 066 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 02/11/2021

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 3

**Objet de l'affaire : Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : Autorisations de programme
Budget principal**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter les nouvelles autorisations de programme 2021 avec leurs échéanciers prévisionnels et adopter les ajustements des autorisations de programme 2021 (annexes 1 à 2) pour un montant de 0,46 M€ ;
- de procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3 ;
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 4 ;
- de prononcer la clôture des AP relatives aux équipements départementaux présentées en annexe 5 et leur désindividualisation en annexe 6, pour un montant de 4,65 M€ ;
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement telles que présentées en annexe 7.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2021	DM1	AP 2021 actualisées	Echéancier 2021	Echéancier 2022	Echéancier 2023	Echéancier 2024	Echéancier 2025	Echéancier 2026	Echéancier > 2026
D Education	1 300 000,00		1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	1 300 000,00		1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	565 000,00	116 800,00	681 800,00	233 341,50	301 292,00	147 166,50	0,00	0,00	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	30 000,00		30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	116 800,00	616 800,00	178 341,50	291 292,00	147 166,50	0,00	0,00	0,00	0,00
E3 - Archives	35 000,00		35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 425 000,00	2 000,00	1 427 000,00	226 500,00	1 200 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	2 000,00	1 427 000,00	226 500,00	1 200 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	105 500,00	4 800,00	110 300,00	110 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	13 500,00		13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00	96 800,00	96 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	1 000 000,00		1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement territoires	1 000 000,00		1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	15 230 000,00		15 230 000,00	3 510 916,38	6 613 572,55	3 695 511,07	1 410 000,00	0,00	0,00	0,00
I1 - Routes	15 230 000,00		15 230 000,00	3 510 916,38	6 613 572,55	3 695 511,07	1 410 000,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	8 620 000,00	-440 000,00	8 180 000,00	1 135 000,00	515 399,88	1 241 000,00	1 375 000,00	1 425 000,00	1 430 000,00	1 058 600,12
K3 - Système Information et télécommunications	6 945 000,00		6 945 000,00	0,00	415 399,88	1 241 000,00	1 375 000,00	1 425 000,00	1 430 000,00	1 058 600,12
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	-440 000,00	1 235 000,00	1 135 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	28 245 500,00	-316 400,00	27 929 100,00	6 301 057,88	9 080 764,43	5 483 677,57	3 150 000,00	1 425 000,00	1 430 000,00	1 058 600,12

ANNEXE 2 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2021	DM1	AP 2021 actualisée	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024	Total CP
A Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A1 Petite enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	692 000,00	400 000,00	1 092 000,00	130 000,00	300 000,00	490 000,00	172 000,00	0,00	1 092 000,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	662 000,00	400 000,00	1 062 000,00	100 000,00	300 000,00	490 000,00	172 000,00	0,00	1 062 000,00
C Autonomie	2 572 400,00	0,00	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	0,00	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
E Culture et patrimoine	785 000,00	0,00	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
E1 Développement culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	785 000,00	0,00	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
F Sport Jeunesse	490 000,00	0,00	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	490 000,00	0,00	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 436 000,00	0,00	5 436 000,00	475 000,00	1 693 000,00	1 558 000,00	1 556 000,00	154 000,00	5 436 000,00
G1 Eau	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	280 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 526 000,00	154 000,00	4 900 000,00
G2 Espaces naturels	490 000,00	0,00	490 000,00	175 000,00	207 000,00	78 000,00	30 000,00	0,00	490 000,00
G4 Sécurité civile	46 000,00	0,00	46 000,00	20 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	17 253 452,82	373 166,00	17 626 618,82	2 730 044,00	5 261 544,60	4 351 878,00	2 761 878,00	2 521 274,22	17 626 618,82
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	0,00	3 485 452,82	481 878,00	748 544,60	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	3 485 452,82
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	5 100,00	12 635 100,00	1 315 100,00	4 400 000,00	3 810 000,00	2 280 000,00	830 000,00	12 635 100,00
H4 Tourisme	0,00	368 066,00	368 066,00	368 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 066,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	0,00	1 138 000,00	565 000,00	113 000,00	260 000,00	200 000,00	0,00	1 138 000,00
H6 Inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	172 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
I1 Routes	172 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
K Administration générale	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Total général	27 460 852,82	773 166,00	28 234 018,82	4 224 223,94	8 583 084,66	7 761 078,00	4 990 358,00	2 675 274,22	28 234 018,82

ANNEXE 3 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 – Modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté : **6 840 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 840 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement							
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total action - K31 - Systèmes d'information				6 700 000 €	0 €	260 400 €	1 196 000 €	1 335 000 €	1 420 000 €	1 430 000 €	1 058 600 €
K31	Logiciels métiers	20	4 300 000,00	0 €	120 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 100 000 €	80 000 €	
K31	Postes de travail	20	900 000,00	0 €	24 399,88 €	62 000,00 €	165 000,00 €	170 000,00 €	175 000,00 €	303 600,12 €	
K31	Infrastructures	21	1 500 000,00	0 €	116 000 €	134 000 €	170 000 €	250 000 €	155 000 €	675 000 €	
Total action - K32 - Télécommunications				140 000 €	0 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K32	Téléphonie	21	140 000 €	0 €	140 000 €						
TOTAL				6 840 000 €	0 €	400 400 €	1 196 000 €	1 335 000 €	1 420 000 €	1 430 000 €	1 058 600 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

ANNEXE 4 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - Individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : **616 800,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **500 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **116 800 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **116 800 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
E21 - Aides à l'investissement				116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €
E21	Travaux MH Abbaye de Lagrasse	20	16 800,00 €	16 800,00 €	- €	- €	- €	- €	
E21	Chantiers collectifs	23	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL				116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté : **1 427 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 425 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **2 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **2 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
D11 Travaux de construction et de réhabilitation				2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €
F12	Voies vertes (Travaux Canal du Midi/Montségur)	23	2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL				2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : **96 800 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **92 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **4 800 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **4 800 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
Total action G31 - Soutien aux actions de performance				4 800 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G31	Energies renouvelables	20	4 800 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total				4 800 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **460 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **460 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **260 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **260 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Acquisition bâtiment Centre Routiers de Salles sur l'Hers	21	260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : **616 800,00 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **500 000,00 €**
Disponible à l'individualisation : **116 800,00 €**
Montant modifié au cours de la séance : **400 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		2021	2022	2023	2024	> 2024	
		Code Action	Libellé						Chapitre
E21 - Aides à l'investissement				116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €
E21	Travaux MH Abbaye de Lagrasse		20	16 800,00 €	16 800,00 €	- €	- €	- €	- €
E21	Chantiers collectifs		23	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL				116 800,00 €	16 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 5 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - Tombées d'AP antérieure à 2021 des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP <2018	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP <2018 actualisées
E Culture et patrimoine	1 194 660,00	-9 111,35	1 185 548,65
E3 - Archives	420 000,00	-9 111,35	410 888,65
F Sport Jeunesse	5 623 739,94	-146 923,06	3 242 487,29
F1 - Sports et activité de pleine nature	5 623 739,94	-146 923,06	3 242 487,29
K Administration générale	19 059 323,69	-3 687 081,62	15 372 242,07
K3 - Système Information et télécommunications	8 392 436,78	-701,74	8 391 735,04
K4 - Logistique et patrimoine	10 666 886,91	-3 686 379,88	6 980 507,03
Total général	197 886 439,66	-3 843 116,03	191 808 994,04

	AP 2018	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP 2018 actualisées
D Education	14 885 000,00	-45 917,92	14 839 082,08
D1 - Collèges	14 885 000,00	-45 917,92	14 839 082,08
E Culture et patrimoine	1 504 591,00	-36 051,00	1 468 540,00
E1 - Développement culturel	1 230 791,00	-3 891,00	1 226 900,00
E3 - Archives	273 800,00	-32 160,00	241 640,00
G Environnement et prévention des risques	2 231 000,00	-13 500,00	2 217 500,00
G1 - Eau	13 500,00	-13 500,00	0,00
K Administration générale	15 234 759,30	-671 786,77	14 562 972,53
K4 - Logistique et patrimoine	11 464 759,30	-671 786,77	10 792 972,53
Total général	98 267 906,30	-767 255,69	97 500 650,61

	AP 2019	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP 2019 actualisées
G Environnement et prévention des risques	322 500,00	-16 890,29	305 609,71
G1 - Eau	13 500,00	-13 500,00	0,00
G2 - Espaces naturels	160 000,00	-14,32	159 985,68
G4 - Sécurité civile	149 000,00	-3 375,97	145 624,03
K Administration générale	1 105 000,00	-13 469,38	1 091 530,62
K4 - Logistique et patrimoine	450 000,00	-13 469,38	436 530,62
Total général	56 270 960,00	-30 359,67	56 240 600,33

	AP 2020	DM1 désindividualisation pour clôture AP	AP 2020 actualisées
E Culture et patrimoine	520 000,00	-298,45	519 701,55
E1 - Développement culturel	20 000,00	-298,45	19 701,55
F Sport Jeunesse	1 900 000,00	-2 000,00	1 898 000,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 900 000,00	-2 000,00	1 898 000,00
G Environnement et prévention des risques	312 500,00	-16 260,00	296 240,00
G1 - Eau	13 500,00	-13 500,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	30 000,00	-2 760,00	27 240,00
Total général	53 173 303,00	-18 558,45	53 154 744,55

ANNEXE 6 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - désindividualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2018 : **14 885 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **14 885 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 45 917,92 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation			0 €	- 45 917,92 €
D11	Travaux tous collèges	23	0 €	- 45 917,92 €
Total			0 €	- 45 917,92 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **45 917,92 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2018 : **1 230 791 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 230 791 €**
 Disponible à l'individualisation : **0 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 3 891 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques			0 €	- 3 891 €
E12	Aides aux acteurs culturels	21	0 €	- 3 891 €
Total			0 €	- 3 891 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 891 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2020 : **20 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **20 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 298,45 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E11 - Développement des collections			0 €	- 298,00 €
E11	Collection œuvres d'art (Abbé Cazaux)	23	0 €	- 298,00 €
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques			298 €	- 0,45 €
E12	Aides aux acteurs culturels	21	0 €	- 0,45 €
Total			0 €	- 298,45 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **298,45 €**

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **420 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 9 111,35 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E31 - Développement des collections			0 €	- 9 111,35 €
E31	Action culturelle numiration	21	0 €	- 9 111,35 €
Total			0 €	- 9 111,35 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **9 111,35 €**
 Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2018 : **273 800 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **273 800 €**
 Disponible à l'individualisation : **0 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 32 160,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action E31 - Développement des collections			0 €	-32 160 €
E31	Action culturelle numiration	21	0 €	-32 160 €
Total			0 €	-32 160 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **32 160 €**
 Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté <2018 : **5 623 739,94 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **5 623 739,94 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 146 923,06 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action F12 - Sports de pleine nature			0 €	- 146 923,06 €
F12	Voies vertes	23	0 €	- 144 243,00 €
F12	Entretien et aménagement des sentiers sous MO Dép. (entretien pont du daible Montréal + sentier cathare Bugarach+ sentiers Termes Entretien et aménagement des sentiers sous MO Dép.)	23	0 €	- 2 680,06 €
Total			0 €	- 146 923,06 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **146 923,06 €**
 Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2018 : **13 500 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **13 500 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 13 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux			0 €	-13 500 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	21	0 €	-13 500 €
Total			0 €	-13 500 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 500 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2019 : **13 500 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **13 500 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 13 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux			0 €	- 13 500 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	21	0 €	- 13 500 €
Total			0 €	- 13 500 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 500 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2020 : **13 500 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **13 500 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 13 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux			0 €	- 13 500 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	21	0 €	- 13 500 €
Total			0 €	- 13 500 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 500 €**

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2019 : **100 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **100 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 14,32 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)			0 €	- 14,32 €
G22	Inondations octobre 2018	23	0 €	- 14,32 €
Total			0 €	- 14,32 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **14,32 €**

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : **30 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **30 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **0 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 2 760 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique			0 €	- 2 760 €
G31	Energies renouvelables	20	0 €	- 2 760 €
Total			0 €	- 2 760 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 760 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté 2019 : **149 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **149 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **0 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 3 375,97 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile			0 €	- 3 375,97 €
G42	Inondations octobre 2018	21	0 €	- 3 375,97 €
Total			0 €	- 3 375,97 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 375,97 €**

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté <2018 : **8 392 436,78 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **8 392 436,78 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 701,74 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K31 - Systèmes d'information			0 €	- 500,14 €
K31	Audiovisuel	21	0 €	- 500,14 €
Total action K32 - Télécommunications			0 €	- 201,60 €
K32	Téléphonie	21	0 €	- 201,60 €
Total			0 €	- 701,74 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **701,74 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 : **2 095 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 095 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 69 337,01 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K41 - Moyens courants des services			0 €	- 69 337,01 €
K41	Inondations octobre 2018	21	0 €	- 69 337,01 €
Total			0 €	- 69 337,01 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **69 337,01 €**

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté <2018 : **10 566 886,91 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **10 566 886,91 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 3 686 379,88 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			0 €	- 3 686 379,88 €
K42	CMS Carcassonne ouest études	20	0 €	- 499 402,00 €
K42	Etudes Cms Léz	20	0 €	- 3 258,70 €
K42	CMS Carcassonne ouest travaux	23	0 €	- 3 180 000,00 €
K42	Travaux CMS Léz	23	0 €	- 3 719,18 €
Total			0 €	- 3 686 379,88 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 686 379,88 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 : **9 369 759,30 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **9 369 759,30 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 602 449,76 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			0 €	- 602 449,76 €
K42	Acquisitions Pat	21	0 €	- 279 601,26 €
K42	Inondations octobre 2018	23	0 €	- 322 848,50 €
Total			0 €	- 602 449,76 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **602 449,76 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2019 : **450 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **450 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **- 13 469,38 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			0 €	- 13 469,38 €
K42	Etudes Cms Léz	20	0 €	- 4 328,86 €
K42	Travaux CMS Léz	23	0 €	- 9 140,52 €
Total			0 €	- 13 469,38 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 469,38 €**

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2021 : **1 675 000,00 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 675 000,00 €**
Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
Montant modifié au cours de la séance : **- 700 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				0 €	- 700 000,00 €
K42	Acquisition batiment MDS	21	0 €	- 700 000,00 €	
Total			0 €	- 700 000,00 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de :

700 000,00 €

ANNEXE 7 – Décision modificative N°1 (DM1) 2021 - Individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement.

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté : **1 062 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **512 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **550 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **400 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
Total action B43 - Aides à la construction				400 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €
B43	Résidence habitat jeunes	204	400 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				400 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **150 000 €**

Programme H4 - Tourisme

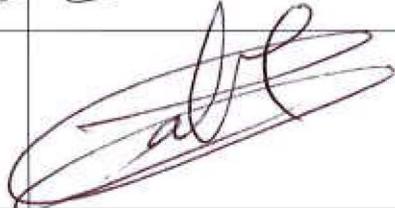
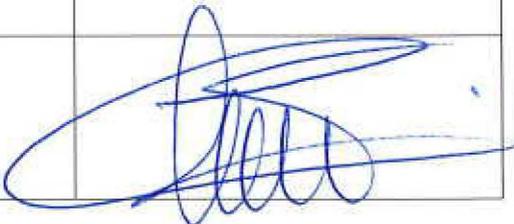
Montant du programme voté : **368 066 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **368 066 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **368 066 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
Total action H41 - Animation et promotion de l'offre touristique				368 066 €	368 066 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H41	Fonds l'Occal	204	368 066 €	368 066 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				368 066 €	368 066 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

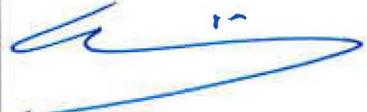
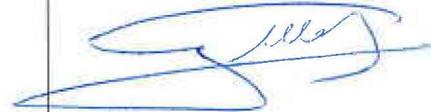
Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

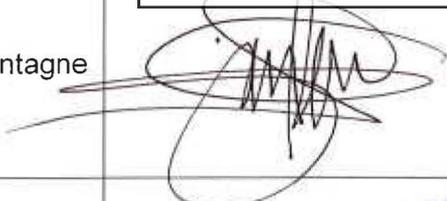
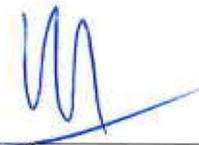
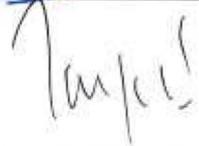
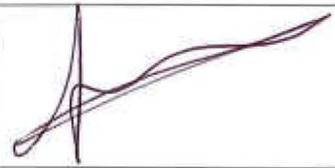
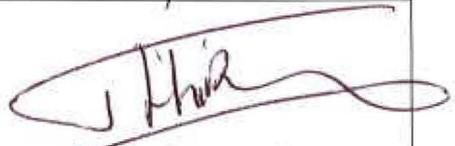
Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

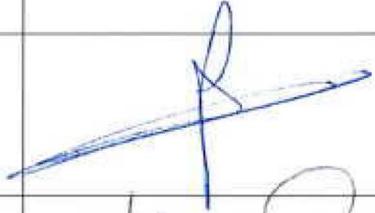
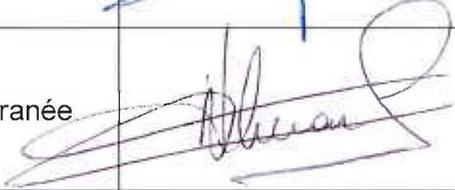
Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 – Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : budget principal
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Circulaire du 15 février 2021 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 en 2021,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 concernant le budget principal. Cette étape budgétaire s'inscrit toujours dans le contexte de la crise sanitaire. Le bilan des dépenses de l'année liées à la crise Covid 19 sera présenté lors de la prochaine décision modificative et intégrera le dispositif d'étalement des charges pour l'exercice 2021 conformément à la circulaire du 15 février 2021.

Je vous propose à présent d'aborder, dans le détail, le projet de DM1.

I – Projet de décision modificative n°1 :

Le projet de décision modificative vient ajuster le budget du Département. Je vous rappelle que les résultats 2020 ont été repris dès le vote du budget primitif, au cours de la séance du 15 avril dernier.

Il concerne l'inscription de crédits nouveaux et des ajustements entre chapitres budgétaires. Il s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de **2 152 605,59 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	3 069 589,59 €	3 069 589,59 €
Crédits affectés	3 069 589,59 €	543 531,05 €
Crédits non affectés		3 193 276,13 €
Virement en investissement (opérations d'ordre)		-667 217,59 €
Investissement	-916 984,00 €	-916 984,00 €
Crédits affectés	-249 766,41 €	-916 984,00 €
Virement du fonctionnement (opérations d'ordre)	-667 217,59 €	
Total DM1	2 152 605,59 €	2 152 605,59 €

Je vous propose d'examiner pour chaque section, les modifications de crédits de paiement en recettes et en dépenses.

1. La section de fonctionnement :

1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'un ajustement à la hausse de **3 069 589,59 €** pour s'établir à un total de **592 313 658,13 €**.

Dans le détail,

- **Fiscalité : + 336 072 €**

Suite à la notification par les services de l'Etat, il convient d'augmenter la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (**CVAE**) (+ 289 238 €), le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (**IFER**) (+ 35 012 €), le **dispositif de compensation péréquée** (+ 10 893 €) et le **fonds de compensation de la CVAE** (+ 929 €).

- **Fiscalité indirecte : + 570 187 €**

Le **fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** enregistre une augmentation de 541 661 € suite à la notification de la préfecture portant répartition du fonds. Ce fonds globalisé regroupe, depuis 2020, le fonds national de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité en faveur des départements et le fonds de solidarité interdépartemental.

La **fraction de taxe à la valeur ajoutée (TVA) nationale**, qui remplace la taxe foncière sur les propriétés bâties, doit être ajustée d'un montant de 28 526 €.

- **Dotations et participations : + 1 951 353,52 €**

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) est augmentée de 127 168 € suivant la notification préfectorale.

Le montant du fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) est diminué de 10 019,69 € au regard des dépenses éligibles de 2020 permettant le calcul de ce fonds.

Le **concours de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** au fonctionnement des **MDPH** (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) est augmenté, sur la base de la notification, à hauteur de 206 354 €, en lien avec les mesures nationales adoptées pour renforcer les moyens alloués aux MDPH et assurer une répartition plus équitable entre les territoires.

Dans le domaine de l'insertion, la mise en œuvre du **SPIE** (service public d'insertion et de l'emploi) sur la période 2021 à 2022 engendre une recette supplémentaire de 195 000 € pour 2021 suivant la signature de la convention de financement.

En parallèle, il est nécessaire d'ajuster à la baisse les **allocations compensatrices de fiscalité** de 43 207 € et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (**DCRTP**) pour 39 004 € suite à la notification des services fiscaux.

Les **autres participations** sont en augmentation de 1 515 062,21 € comprenant :

- la participation de l'Etat suivant la convention 2021-2022 signée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (+ 1 320 000 €),
- la participation de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives (+ 128 000 €),
- le financement par le Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER)-Réseau pour la Transition Energétique, soit + 30 562,21 €, dans le cadre du programme national du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) qui permet aux ménages les plus modestes de disposer gratuitement d'un diagnostic de leur logement,
- la participation de l'Etat au titre du projet d'archivage électronique des données sociales (+ 10 500 €),
- la participation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour le projet de restauration des plans cadastraux napoléoniens des communes de Carcassonne et de Narbonne (+ 8 000 €),
- le soutien financier de l'Etat dans le cadre du programme « Alter écho Burkina Faso » (+ 3 000 €).

- **Produits de gestion : + 202 794,39 €**

Il est proposé d'augmenter les recettes concernant le recouvrement des indus de la prestation de compensation du handicap (PCH) (+ 202 794,39 €), au regard des encaissements déjà réalisés.

- **Divers fonctionnement : + 9 182,68 €**

Les produits exceptionnels sont augmentés par le remboursement de l'assurance suite au dommage électrique du collège Jules Ferry à Narbonne (+ 11 682,68 €) et le produit des services est diminué de 2 500 € suite à la notification définitive de la participation de l'Etat à un projet en faveur des publics scolaires et de la jeunesse mené par les archives départementales.

	BP 2021	DM 1 2021	BUDGET 2021
Fiscalité	37 986 330,00	336 072,00	38 322 402,00
Contributions directes	15 323 434,00	324 250,00	15 647 684,00
Taxe foncière bâti	100 000,00	0,00	100 000,00
CVAE Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	13 000 000,00	289 238,00	13 289 238,00
IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	2 223 434,00	35 012,00	2 258 446,00
Transfert frais de gestion taxe foncière bâti TFB	11 300 000,00	10 893,00	11 310 893,00
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	0,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 146 000,00	929,00	1 146 929,00
Fiscalité indirecte	338 425 382,00	570 187,00	338 995 569,00
Fraction de TVA	128 839 281,00	28 526,00	128 867 807,00
Fraction compensatoire de la TFPB	124 639 281,00	28 526,00	124 667 807,00
Fraction complémentaire de TVA	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	62 987 657,00	0,00	62 987 657,00
Fonds de péréquation DMTO	19 600 000,00	541 661,00	20 141 661,00
Fonds de solidarité	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	4 388 792,00	0,00	4 388 792,00
Taxe électricité	4 427 692,00	0,00	4 427 692,00
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	63 711 643,00	0,00	63 711 643,00
Transferts de compétences	29 698 158,00	0,00	29 698 158,00
Réforme fiscale	34 013 485,00	0,00	34 013 485,00
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 270 317,00	0,00	54 270 317,00
Taxe additionnelle de séjour	200 000,00	0,00	200 000,00
Dotations Etat & participations	106 571 032,60	1 951 353,52	108 522 386,12
DGF Dotation global de fonctionnement / DGD Dotation générale de décentralisation	70 681 481,00	127 168,00	70 808 649,00
FCTVA Fonds de compensation de la TVA	486 880,00	-10 019,69	476 860,31
PCH Prestation de compensation du handicap , MDPH Maisons Départementales des Personnes Handicapées , LASV Loi d'adaptation de la société au vieillissement	5 694 032,60	206 354,00	5 900 386,60
FMDI Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00
FAPI Fonds d'appui aux politiques d'insertion	0,00	0,00	0,00
Fonds de lutte contre la pauvreté	1 330 000,00	195 000,00	1 525 000,00
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 620 815,00	-39 004,00	11 581 811,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 028 482,00	-43 207,00	3 985 275,00
Fonds de stabilisation	3 945 000,00	0,00	3 945 000,00
Autres participations (Région, EPCI,...)	4 184 342,00	1 515 062,21	5 699 404,21
Aide Personnalisée Autonomie - CNSA et recouvrement indus	18 007 876,00	0,00	18 007 876,00
Produit de gestion	11 833 302,00	202 794,39	12 036 096,39
dont recouvrements sociaux	11 134 500,00	202 794,39	11 337 294,39
Divers fonctionnement	4 956 865,17	9 182,68	4 966 047,85
Total recettes réelles (hors résultat)	517 780 787,77	3 069 589,59	520 850 377,36
Résultat reporté	65 267 756,77	0,00	65 267 756,77
Opérations d'ordre	6 195 524,00	0,00	6 195 524,00
Total recettes fonctionnement	589 244 068,54	3 069 589,59	592 313 658,13

1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse de **3 069 589,59 €** pour s'établir à **592 313 658,13 €**.

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
Dépenses réelles affectées	491 825 259,06	543 531,05	492 368 790,11
Crédits non affectés*	30 251 709,94	3 193 276,13	33 444 986,07
Total dépenses réelles	522 076 969,00	3 736 807,18	525 813 776,18
Virement en investissement (opérations d'ordre)	67 167 099,54	-667 217,59	66 499 881,95
Total dépenses de fonctionnement	589 244 068,54	3 069 589,59	592 313 658,13

* (réserves)

Les inscriptions nouvelles en matière de dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
A Enfance Famille	47 316 927,34	65 490,49	47 382 417,83
B Action sociale et insertion	122 587 494,22		122 624 742,22
C Autonomie	125 337 520,00	511 126,00	125 435 646,00
D Education	7 890 090,00	164 477,00	8 054 567,00
E Culture et patrimoine	3 233 807,00	29 000,00	3 262 807,00
F Sport Jeunesse	2 577 310,00		2 549 310,00
G Environnement et prévention des risques	20 203 663,54		20 203 663,54
H Aménagement et attractivité du territoire	6 486 319,23		6 486 319,23
I Réseau routier et mobilité	10 995 410,00		11 408 410,00
K Administration générale	142 345 393,73	-231 562,44	142 119 583,29
L Pilotage et coordination	2 851 324,00	5 000,00	2 841 324,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	491 825 259,06	543 531,05	492 368 790,11

hors crédits non affectés (réserves)

Globalement, les crédits demandés sont en hausse de **543 531,05 €**, soit par mission :

- **Enfance famille : + 65 490,49 €** concernent le programme de l'aide sociale à l'enfance. Ces crédits viennent augmenter la dotation globale de fonctionnement pour la structure accueil enfance (SAE) qui s'établit donc à 5,94 M€. En effet, un complément de crédits est nécessaire pour couvrir les dépenses de personnel effectuées en 2021 sur le budget annexe de la SAE.
Un rapport spécifique sur la SAE est présenté par ailleurs et précise l'objet de ces dépenses.
- **Autonomie : + 511 126 €**
 - **569 260 €** correspondent d'une part, à la prise en charge des indemnités versées aux Services d'aide à domicile (SAAD) en lien avec la crise sanitaire (+ 444 260 €) et d'autre part à la prise en compte règlementaire de la modification du tarif horaire PCH. Sur ce dernier point, le coût de la revalorisation du tarif horaire de la PCH passant de 17,77€ à 18,25€ (+0,48 €) rapportée au nombre d'heures restant à réaliser sur 6 mois est estimé à 125 000 €.

- **Une diminution de 58 134 €** est liée à un transfert de crédits du même montant en section d'investissement pour l'acquisition d'équipement numérique destinés aux établissements dans le cadre de la conférence des financeurs (CFPPA).
- **Education : + 164 477 €**
 - **92 264 €** correspondent au versement de prestations à des associations d'insertion pour la mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges afin de permettre une reprise d'activité garantissant l'application des mesures sanitaires liées à la Covid19.
 - **39 479 €** soit le taux d'évolution (+ 2%) de la dotation globale de fonctionnement 2021 - 2022 des collèges publics dont une partie est inscrite en 2021 (34 789 € : 1^{er} acompte de 50 %). A cela s'ajoute, la prise en charge financière de l'espace numérique de travail (ENT) Kosmos des collèges (2 768 €) et des cartes SIM pour les élèves ne disposant pas de connexion 4G (1 922 €).
 - **32 734 €** soit le taux d'évolution (+ 2,4%) de la contribution au fonctionnement des collèges privés pour 2021 - 2022 dont le 1^{er} acompte de 50 % est versé en fin d'année 2021. Cela tient compte de l'évolution des effectifs et de la fixation du forfait externat.
- **Culture et patrimoine : + 29 000 €**
 - **1 000 €** de crédits supplémentaires sont demandés dans le cadre de la participation statutaire à l'Opération Grand Site.
 - **6 000 €** correspondent à des missions supplémentaires pour l'établissement du plan de gestion de qualité dans le cadre de la candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco, de « La Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ».
 - **15 000 €** de crédits sont relatifs à une prestation de coordination et à l'achat d'ouvrages dans le cadre de l'opération culturelle « Première page ».
 - **7 000 €** permettent de renforcer l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en valeur de l'offre culturelle de l'Abbaye de Lagrasse.
- **Administration générale : - 231 562,44 €**
 - **34 069 €** de crédits complémentaires sont inscrits au titre du prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO des départements suite à la notification reçue. Ainsi, le prélèvement s'élève à 4 501 069 €. Le montant net de la recette du fonds de péréquation globalisé des DMTO s'établit donc à 15 640 592 €.
 - **46 500 €** correspondent à l'augmentation de la dotation aux provisions pour créances douteuses sur la base de l'évaluation des créances restant à recouvrer.
 - **128 830 €** concernent les frais de gardiennage et de surveillance des sites du département.
 - **25 794 €** correspondent à une subvention exceptionnelle de 34 667 € à l'association Restaurant inter administratif de Carcassonne (RIAC) pour une aide au déficit prévisionnel de l'activité sur le site de l'hôtel du département

dans le contexte de crise sanitaire. Le complément de crédits est réalisé par virement.

- **77 286 €** sont sollicités pour financer diverses actions de formation en direction des services (DGA des solidarités humaines, environnement, culture), ainsi que la formation des 10 nouveaux apprentis récemment recrutés.
- Les inscriptions de crédits pour les admissions en non-valeur et les remises gracieuses de dette diminuent respectivement de **516 493,01 €** et **27 548,48 €**.
- **Sur la mission Pilotage et coordination** un montant complémentaire de **5 000 €** est destiné au plan de formation des nouveaux élus départementaux.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'ajustement à la baisse du virement issu de la section de fonctionnement à hauteur de **667 217,59 €**.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'augmenter les crédits de dépenses non affectées de **3 193 276,13 €**.

2. La section d'investissement :

2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement sont diminuées de **916 984 €** et s'établissent à **155 409 787,14 €**.

Les recettes réelles d'investissement sont globalement en baisse de **249 766,41 €** :

- Les **dotations** de l'Etat font l'objet d'une hausse de **498 538,59 €** qui concernent le relèvement des recettes du FCTVA conformément à l'état arrêté par la Préfecture sur la base des dépenses éligibles de 2020 (+ 228 538,59 €) et l'encaissement de l'avance de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour le programme de reconstruction du Collège Alain (+ 270 000 €).
- Les **subventions et autres participations** diminuent de **748 305 €**. Les recettes relatives au programme du Véloroute Canal du Midi baissent de 560 000 € (subventions de l'Etat - 130 000 € et de la Région - 430 000 €) ainsi que la recette pour les travaux sur le transept Nord de l'Abbaye de Lagrasse (- 200 000 €). Suite au décalage du calendrier de ces réalisations, les recettes seront réinscrites en 2022. Par ailleurs, le FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) a attribué une subvention de 11 695 € pour la sécurisation du Collège Georges Brassens à Narbonne.

Les inscriptions d'ordre diminuent de **667 217,59 €**, ce qui correspond à une baisse du virement depuis la section de fonctionnement permettant d'équilibrer la section.

	BP 2021	DM 1 2021	BUDGET 2021
Dotations	14 020 856,24	498 538,59	14 519 394,83
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	3 482 452,24	0,00	3 482 452,24
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	300 000,00	270 000,00	570 000,00
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	0,00	2 238 404,00
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	8 000 000,00	228 538,59	8 228 538,59
Subventions et autres	10 165 901,36	-748 305,00	9 417 596,36
Emprunts	37 000 000,00	0,00	37 000 000,00
Recettes réelles *	61 186 757,60	-249 766,41	60 936 991,19
Excédent capitalisé	17 219 573,89	0,00	17 219 573,89
RAT Remboursement anticipé temporaire	9 533 340,11	0,00	9 533 340,11
Total recettes réelles	87 939 671,60	-249 766,41	87 689 905,19
Opérations d'ordre	68 387 099,54	-667 217,59	67 719 881,95
Total recettes investissement	156 326 771,14	-916 984,00	155 409 787,14

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT (Remboursement anticipé temporaire), refinancement

2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un ajustement global à la baisse de **916 984 €** et s'établissent à **155 409 787,14 €** sur l'exercice.

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
Equipements départementaux	56 415 127,95	-761 922,19	55 653 205,76
Subventions	36 482 688,84	-255 061,81	36 227 627,03
Total équipements	92 897 816,79	-1 016 984,00	91 880 832,79
Mouvements financiers	23 002 558,00	100 000,00	23 102 558,00
Dépenses réelles investissement	115 900 374,79	-916 984,00	114 983 390,79
Remboursement anticipé temporaire (RAT)	9 533 340,11	0,00	9 533 340,11
Solde d'exécution 2020	23 477 532,24	0,00	23 477 532,24
Total dépenses réelles	148 911 247,14	-916 984,00	147 994 263,14
Opérations d'ordre	7 415 524,00	0,00	7 415 524,00
Total dépenses d'investissement	156 326 771,14	-916 984,00	155 409 787,14

Les dépenses réelles d'investissement sont présentées par programme en distinguant les dépenses d'équipement direct et les subventions. Par ailleurs, un rapport spécifique fait état du vote de nouvelles autorisations de programme (AP) et de l'ajustement des AP déjà votées en 2021.

❖ **Les dépenses d'équipement direct :**

Les dépenses d'équipement direct baissent de 761 922,19 € et se portent à un montant de **55 653 205,76 €**.

Le tableau ci-après fait état des inscriptions sur l'ensemble des équipements départementaux :

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
C Autonomie	0,00	58 134,00	58 134,00
C1 Personnes âgées	0,00	58 134,00	58 134,00
D Education	12 929 840,62	-505 000,00	12 424 840,62
D1 Collèges	12 929 840,62	-505 000,00	12 424 840,62
E Culture et patrimoine	1 108 938,98	120 643,81	1 229 582,79
E1 Développement culturel	359 150,00	0,00	359 150,00
E2 Sites culturels	591 000,00	120 643,81	711 643,81
E3 Archives	158 788,98	0,00	158 788,98
F Sport Jeunesse	5 608 000,00	-500,00	5 607 500,00
F1 Sports et activités de pleine nature	5 608 000,00	-500,00	5 607 500,00
G Environnement et prévention des risques	604 065,18	4 800,00	608 865,18
G1 Eau	23 340,18	0,00	23 340,18
G2 Espaces naturels	448 725,00	0,00	448 725,00
G3 Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00	96 800,00
G4 Sécurité civile	40 000,00	0,00	40 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	720 000,00	0,00	720 000,00
H2 Accompagnement des territoires	250 000,00	0,00	250 000,00
H5 Agriculture et pêche	470 000,00	0,00	470 000,00
I Réseau routier et mobilité	28 175 000,00	0,00	28 175 000,00
I1 Routes	28 175 000,00	0,00	28 175 000,00
K Administration générale	7 219 283,17	-440 000,00	6 779 283,17
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 186 844,81	0,00	2 186 844,81
K4 Logistique et patrimoine	5 032 438,36	-440 000,00	4 592 438,36
L Pilotage et coordination	50 000,00	0,00	50 000,00
L2 Communication externe	50 000,00	0,00	50 000,00
Total équipement direct*	56 415 127,95	-761 922,19	55 653 205,76

* Dépenses réelles d'équipement (hors RAT, résultat, refinancement, réserves)

- **Autonomie : 58 134 €**

Cette somme de 58 134 € est basculée depuis la section de fonctionnement pour financer l'achat de tablettes informatiques comme évoqué précédemment dans le cadre de la conférence des financeurs (CFPPA).

- **Education : - 505 000 €**

Des crédits de paiements sont sollicités à hauteur de 30 000 € pour les études de faisabilité, la rénovation des façades, les menuiseries extérieures et les verrières au Collège de Varsovie. Les travaux sont programmés à partir de 2022.

En contrepartie, 535 000 € sont ôtés des crédits d'investissement 2021 concernant le chantier de reconstruction du collège Alain. En effet, le chantier devait initialement commencer en février mais pour des raisons de dépassements des estimations des travaux, une nouvelle consultation s'est opérée, engendrant un retard de commencement des travaux qui ont

finalement débuté en mai. Cela a pour conséquence de reporter les consommations de crédits sur 2022 pour un montant de 535 000 €.

- **Culture et patrimoine : 120 643,81 €**

La mission culture et patrimoine nécessite des crédits de paiement complémentaires de 103 843,81 € pour les travaux de restauration des peintures murales de la chapelle et 16 800 € pour la fiabilisation de la programmation architecturale à l'Abbaye de Lagrasse.

- **Sport jeunesse : - 500 €**

Le baisse de 500 € correspond au solde entre, d'une part, la demande de nouveaux crédits à hauteur de 1 500 € dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage départementale de la voie verte du canal du midi à Montségur pour l'acquisition de parcelles, d'autre part une baisse de crédits de 2 000 € sur l'opération véloroute canal du midi concernant du matériel de transport.

- **Environnement et prévention des risques : 4 800 €**

Dans le cadre de l'application du plan de développement durable départemental, 4 800 € sont destinés à financer les développements logiciels nécessaires à la réalisation du cadastre solaire.

- **Administration et patrimoine : - 440 000 €**

La baisse de 440 000 € correspond au solde entre, d'une part, l'abandon des crédits de paiement relatifs à l'acquisition d'un bâtiment pour la Maison des Solidarités (MDS) Carcassonne ouest (- 700 000 €), d'autre part la demande nouvelle de crédits (260 000€) pour l'acquisition d'un bâtiment pour le centre routier de Salles sur l'Hers.

❖ **Les subventions :**

Le montant des subventions d'investissement est réduit de **255 061,81 €**. Au total, les crédits s'élèvent donc à **36 327 627,03 €** sur 2021.

Le tableau ci-après fait état des inscriptions sur l'ensemble des subventions :

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
A Enfance Famille	1 751 301,65	-528 227,81	1 223 073,84
A2 Aide sociale à l'enfance	1 751 301,65	-528 227,81	1 223 073,84
B Action sociale et insertion	887 960,00	100 000,00	987 960,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	61 250,00	0,00	61 250,00
B4 Logement	796 710,00	100 000,00	896 710,00
C Autonomie	1 034 475,70	0,00	1 034 475,70
C1 Personnes âgées	904 400,70	0,00	904 400,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	130 075,00
E Culture et patrimoine	1 078 568,00	0,00	1 078 568,00
E1 Développement culturel	39 000,00	0,00	39 000,00
E2 Sites culturels	1 039 568,00	0,00	1 039 568,00
F Sport Jeunesse	787 794,00	-200 000,00	587 794,00
F1 Sports et activités de pleine nature	787 794,00	-200 000,00	587 794,00
G Environnement et prévention des risques	6 378 801,15	0,00	6 378 801,15
G1 Eau	5 137 492,86	0,00	5 137 492,86
G2 Espaces naturels	491 672,00	0,00	491 672,00
G4 Sécurité civile	749 636,29	0,00	749 636,29
H Aménagement et attractivité du territoire	22 659 288,34	373 166,00	23 032 454,34
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 572 669,65	0,00	4 572 669,65
H2 Accompagnement des territoires	7 992 646,21	5 100,00	7 997 746,21
H4 Tourisme	693 025,20	368 066,00	1 061 091,20
H5 Agriculture et pêche	5 366 502,28	0,00	5 366 502,28
H6 Inondations	4 034 445,00	0,00	4 034 445,00
I Réseau routier et mobilité	844 500,00	0,00	844 500,00
I1 Routes	844 500,00	0,00	844 500,00
K Administration générale	60 000,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	0,00	60 000,00
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Total subventions d'investissement*	36 482 688,84	-255 061,81	36 227 627,03

*Dépenses réelles de subventions d'équipement (hors RAT, résultat, refinancement, réserves)

- **Enfance famille : - 528 227,81 €**

Les travaux du budget annexe de la structure d'accueil enfance (SAE) sont moins importants que lors des prévisions du BP 2021, ainsi le montant de la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal est réduit de 528 227,81 €.

Un rapport spécifique sur la SAE vous est présenté lors de présente séance.

- **Action sociale et insertion : 100 000 €**

Dans le cadre d'une opération de construction de logements locatifs sociaux, le Département s'est engagé à soutenir financièrement la construction d'une résidence habitat jeunes, projet porté par Habitat audois. Par conséquent, il convient de solliciter des crédits supplémentaires à hauteur de 100 000 €.

- **Sport jeunesse : - 200 000 €**

La construction d'un centre national de formation et d'entraînement par la Fédération Française de Rugby à XIII à Alzonne est financé par le Département à hauteur de 585 000 €. Le 1er versement de 200 000 € a été inscrit au BP 2021. Or la Fédération ne fera aucun appel de fonds cette année, ainsi les crédits inscrits en 2021 sont diminués.

- **Aménagement et attractivité du territoire : 373 166 €**

Cette mission est augmentée de 373 166 € sur 2 opérations.

Dans le cadre de la lutte contre désertification médicale, 30 000 € ont été initialement votés. Il est proposé un complément de crédits de 5 100 € pour accompagner l'installation d'un médecin généraliste sur la Commune de Castelnaudary.

Dans le domaine du tourisme, il est nécessaire de voter des crédits complémentaires à hauteur de 368 066 € pour solder la participation du Département au Fonds de soutien des entreprises L'Occal, administré par la Région, suite au bilan définitif des aides accordées.

- ❖ **Les mouvements financiers : 100 000 €**

Lors d'une rencontre le 14 juin entre le Département, l'Agence Régionale de Santé et la Direction départementale des finances publiques, il a été exposé la situation financière préoccupante de l'EHPAD de Montréal. Soucieux de maintenir l'activité de l'établissement et de garantir la qualité de la prise en charge des résidents, le Département souhaite accorder, à titre exceptionnel, un prêt sans intérêt d'un montant de 100 000 € remboursable sur 5 ans à compter de 2022.

Ce prêt serait consenti sur la base d'une convention financière fixant les obligations de l'établissement et notamment le retour à l'équilibre financier.

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- délibérer sur l'adoption du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 d'un montant de **2 152 605,59 €** ,

et me faire connaître votre décision.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Annexe du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 - Section de fonctionnement

	BP 2021	DM1 2021	Budget 2021
A Enfance Famille	47 316 927,34	65 490,49	47 382 417,83
A1 Petite enfance	932 840,00		932 840,00
A2 Aide sociale à l'enfance	46 384 087,34	65 490,49	46 449 577,83
B Action sociale et insertion	122 587 494,22	0,00	122 624 742,22
B1 Allocations RM/RSA	105 340 770,00		105 340 770,00
B2 Insertion professionnelle	11 208 021,22	0,00	11 033 824,22
B3 Action sociale	2 261 542,00		1 826 542,00
B4 Logement	3 777 161,00		4 423 606,00
C Autonomie	125 337 520,00	511 126,00	125 435 646,00
C1 Personnes âgées	63 612 880,00	-58 134,00	63 141 746,00
C2 Personnes handicapées	61 724 640,00	569 260,00	62 293 900,00
D Education	7 890 090,00	164 477,00	8 054 567,00
D1 Collèges	7 482 090,00	164 477,00	7 646 567,00
D2 Actions éducatives	408 000,00		408 000,00
E Culture et patrimoine	3 233 807,00	29 000,00	3 262 807,00
E1 Développement culturel	2 206 257,00	22 000,00	2 228 257,00
E2 Sites culturels	880 050,00	7 000,00	887 050,00
E3 Archives	147 500,00		147 500,00
F Sport Jeunesse	2 577 310,00		2 549 310,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 670 750,00		1 670 750,00
F2 Jeunesse	906 560,00		878 560,00
G Environnement et prévention des risques	20 203 663,54		20 203 663,54
G1 Eau	1 166 701,00		1 166 701,00
G2 Espaces naturels	2 673 901,00		2 673 901,00
G3 Energies renouvelables	123 000,00		123 000,00
G4 Sécurité civile	16 240 061,54		16 240 061,54
H Aménagement et attractivité du territoire	6 486 319,23		6 486 319,23
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	1 900,00		1 900,00
H2 Accompagnement des territoires	448 733,00		448 733,00
H3 Coopération décentralisée	314 500,00		314 500,00
H4 Tourisme	2 603 171,20		2 603 171,20
H5 Agriculture et pêche	2 618 015,03		2 618 015,03
H6 Inondations	0,00		0,00
H7 Pandémie	500 000,00		500 000,00
I Réseau routier et mobilité	10 995 410,00		11 408 410,00
I1 Routes	9 121 047,00		9 121 047,00
I2 Transports	1 874 363,00		2 287 363,00
K Administration générale	142 345 393,73	-231 562,44	142 119 583,29
K1 Ressources humaines	115 950 532,00	103 080,00	116 059 364,00
K2 Budget et finances	15 078 364,81	-463 472,44	14 614 892,37
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 851 175,00		3 851 175,00
K4 Logistique et patrimoine	7 465 321,92	128 830,00	7 594 151,92
L Pilotage et coordination	2 851 324,00	5 000,00	2 841 324,00
L1 Pilotage stratégique	1 861 324,00	5 000,00	1 851 324,00
L2 Communication externe	990 000,00		990 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	491 825 259,06	543 531,05	492 368 790,11

*Hors crédits non affectés (réserves)

Annexe du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 - Section d'investissement

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
A Enfance Famille	1 751 301,65	-528 227,81	1 223 073,84
A2 Aide sociale à l'enfance	1 751 301,65	-528 227,81	1 223 073,84
B Action sociale et insertion	1 067 960,00	100 000,00	1 167 960,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	61 250,00	0,00	61 250,00
B4 Logement	976 710,00	100 000,00	1 076 710,00
C Autonomie	1 034 475,70	158 134,00	1 192 609,70
C1 Personnes âgées	904 400,70	158 134,00	1 062 534,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	130 075,00
D Education	12 929 840,62	-505 000,00	12 424 840,62
D1 Collèges	12 929 840,62	-505 000,00	12 424 840,62
E Culture et patrimoine	2 187 506,98	120 643,81	2 308 150,79
E1 Développement culturel	398 150,00	0,00	398 150,00
E2 Sites culturels	1 630 568,00	120 643,81	1 751 211,81
E3 Archives	158 788,98	0,00	158 788,98
F Sport Jeunesse	6 395 794,00	-200 500,00	6 195 294,00
F1 Sports et activités de pleine nature	6 395 794,00	-200 500,00	6 195 294,00
G Environnement et prévention des risques	6 982 866,33	4 800,00	6 987 666,33
G1 Eau	5 160 833,04	0,00	5 160 833,04
G2 Espaces naturels	940 397,00	0,00	940 397,00
G3 Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00	96 800,00
G4 Sécurité civile	789 636,29	0,00	789 636,29
H Aménagement et attractivité du territoire	23 379 288,34	373 166,00	23 752 454,34
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 572 669,65	0,00	4 572 669,65
H2 Accompagnement des territoires	8 242 646,21	5 100,00	8 247 746,21
H4 Tourisme	693 025,20	368 066,00	1 061 091,20
H5 Agriculture et pêche	5 836 502,28	0,00	5 836 502,28
H6 Inondations	4 034 445,00	0,00	4 034 445,00
I Réseau routier et mobilité	29 019 500,00	0,00	29 019 500,00
I1 Routes	29 019 500,00	0,00	29 019 500,00
K Administration générale	30 101 841,17	-440 000,00	29 661 841,17
K2 Budget et finances	22 822 558,00	0,00	22 822 558,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 186 844,81	0,00	2 186 844,81
K4 Logistique et patrimoine	5 092 438,36	-440 000,00	4 652 438,36
L Pilotage et coordination	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
L2 Communication externe	50 000,00	0,00	50 000,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Total dépenses réelles d'investissement *	115 900 374,79	-916 984,00	114 983 390,79

* Dépenses réelles d'investissement (hors RAT, résultat, refinancement, réserves)

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le 02/11/2021

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n°4

Objet de l'affaire : Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 – Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU la circulaire du 15 février 2021 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire Covid 19, au titre de l'exercice budgétaire 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du Département,

VU l'amendement ci-annexé présenté en séance par Monsieur Pierre DURAND, Président de la Commission ressources et dialogue social,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n°1 (DM1) 2021 d'un montant de 2 152 605,59 €.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Session

Date : 21 octobre 2021

Rapport n° : 4

Titre du rapport : Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : budget principal

Amendement proposé par : Monsieur Pierre DURAND, Président de la Commission Ressources et dialogue social

Proposition d'amendement

Considérant l'erreur figurant sur les rapports envoyés aux élus le vendredi 8 septembre dernier

Considérant qu'en page 11, au niveau des subventions, il est écrit « au total, les crédits s'élèvent donc à 36 327 627,03 € » et que le tableau qui suit présente un total de 36 227 627,03 €

Il est proposé :

↳ de remplacer le texte comme suit :

Page 11, au niveau des subventions : « au total, les crédits s'élèvent donc à 36 227 627,03 € ».

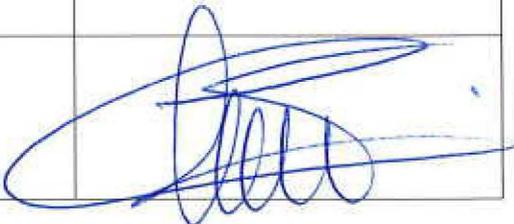
Signature

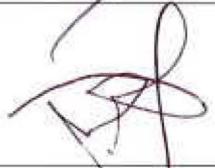
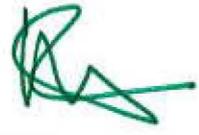
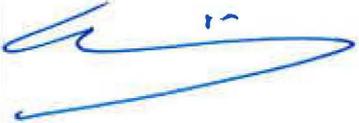


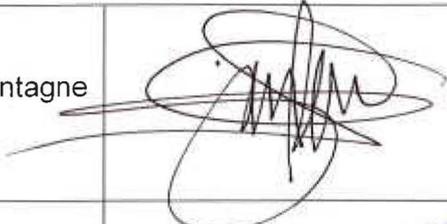
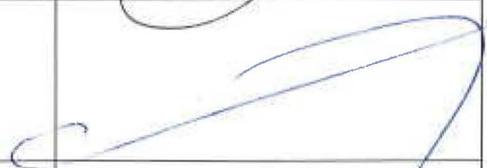
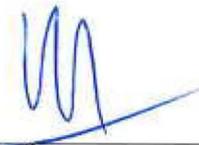
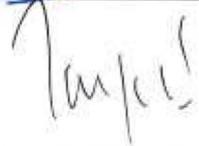
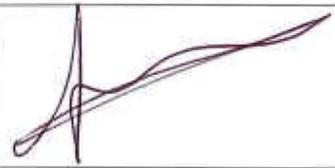
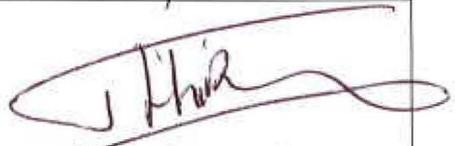
Pierre DURAND

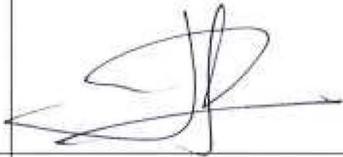
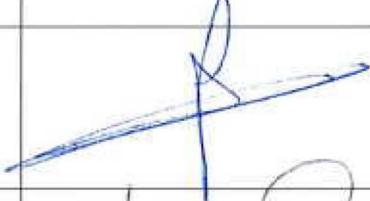
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 - Budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

En l'absence d'autorisation de programme, notamment sur les opérations financières, la règle selon laquelle, avant le vote du budget, l'organe délibérant doit autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, s'applique (art. 1612-1 du CGCT).

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département à travers le Fonds Unique Logement (FUL) octroie des prêts aux personnes éligibles pour l'accès ou le maintien dans le logement. Ces prêts sont mandatés en section d'investissement sur le chapitre 27 (autres immobilisations financières) qui fait l'objet d'autorisations annuelles de crédits.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget, des prêts seront octroyés et devront être versés aux bénéficiaires. Afin d'assurer la continuité de service, il est proposé d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du chapitre 27 compte 2748 sur l'exercice 2022, avant le vote du budget 2022, à hauteur maximum de 45 000 €, soit un quart des crédits ouverts au budget 2021 pour ces opérations (180 000 €).

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022, avant le vote du budget 2022 :

* sur le chapitre 27 compte 2748 à hauteur maximum de 45 000 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions du Département dans le cadre du Fonds Unique Logement.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le 02/11/2021

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 5

Objet de l'affaire : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 - Budget principal

VU l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du Département,

CONSIDERANT la nécessité de mandater les prêts octroyés aux bénéficiaires du Fonds Unique Logement (FUL) entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget 2022, sur la section d'investissement au chapitre 27 compte 2748 qui ne fait pas l'objet d'une gestion pluriannuelle en autorisations de programme,

CONSIDERANT le budget 2021 du chapitre 27 sur le compte 2748 autres prêts,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022, avant le vote du budget 2022 :

* sur le chapitre 27 compte 2748 à hauteur maximum de 45 000 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions du Département dans le cadre du Fonds Unique Logement.

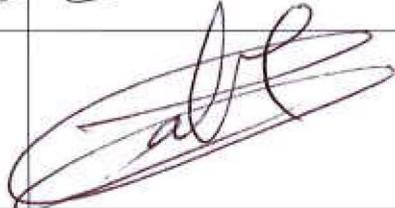
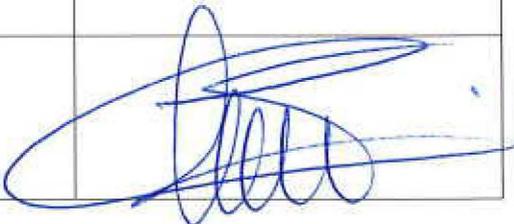
La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

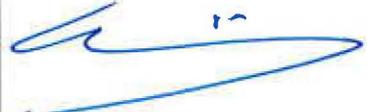
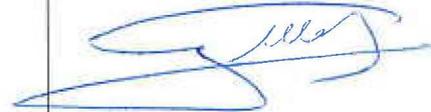
Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

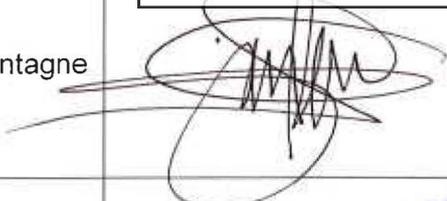
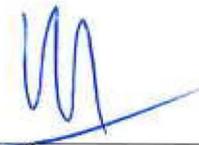
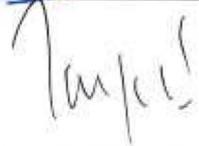
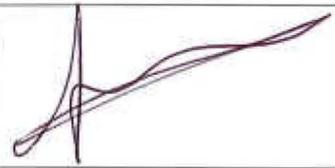
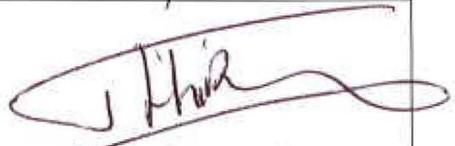
Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

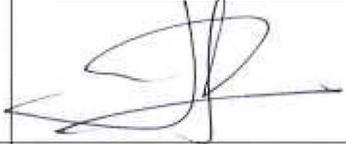
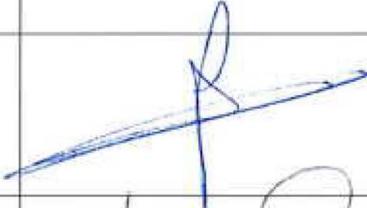
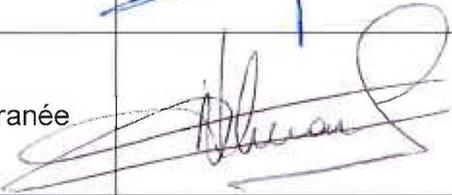
Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Décision modificative n°1 (DM1) 2021 – Autorisation de programme - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programmes, les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

1. Les autorisations de programme :

Il est proposé de modifier l'échéancier de l'autorisation de programme (AP) votée au BP 2019 et modifiée en DM2 de l'exercice 2020 concernant le déploiement du logiciel métier d'un montant de 21 000 € du programme K3 Système d'information et télécommunications.

En effet, Il est nécessaire de prolonger l'AP de deux ans au regard de l'évolution du projet, et ce sans impact sur le montant de l'AP qui demeure à 21 000 €.

Ainsi les 11 000 € de crédits de paiement de 2021 sont décalés et répartis entre 2022 et 2023 respectivement à hauteur de 5 000 € et 6 000 €.

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	demande de Modif DM1	2022	2023	2024
Total action - K31 - Systèmes d'information				21 000 €	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €
K31	Logiciels métiers	20	21 000,00	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				21 000 €	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €

2. Synthèse des crédits de paiement :

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 1.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	5 000,00	5 000,00
Crédits nouveaux	16 000,00	5 000,00
Virement à la section d'investissement	-11 000,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-11 000,00	-11 000,00
Crédits nouveaux	-11 000,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	-11 000,00
TOTAL DM1 2021	-6 000,00	-6 000,00

1.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Aménagement et attractivité du territoire	1 655 363,03	5 000,00	1 660 363,03
Agriculture et pêche	1 655 363,03	5 000,00	1 660 363,03
FONCTIONNEMENT REEL	1 655 363,03	5 000,00	1 660 363,03
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 655 363,03	5 000,00	1 660 363,03

Une hausse des recettes de fonctionnement est prévue pour un montant de 5 000 € suite à une forte demande, cette année, d'analyses des producteurs de lait et de fromage qui font l'objet d'une refacturation par le Département.

- Les dépenses :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Agriculture et pêche	294 700,00	20 000,00	314 700,00
Santé animale et prévention des calamités	294 700,00	20 000,00	314 700,00
Administration générale	1 231 353,00	-4 000,00	1 227 353,00
Ressources humaines	1 144 703,00	-4 000,00	1 140 703,00
Systèmes d'information et télécommunication	17 000,00	0,00	17 000,00
Logistique et patrimoine	69 650,00	0,00	69 650,00
 FONCTIONNEMENT REEL	1 526 053,00	16 000,00	1 542 053,00
Opérations d'ordre	129 310,03	-11 000,00	118 310,03
Amortissements	30 000,00	0,00	30 000,00
Virement	99 310,03	-11 000,00	88 310,03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 655 363,03	5 000,00	1 660 363,03

Les crédits du programme **H5 Agriculture et pêche**, dédiés à l'activité même du laboratoire vétérinaire, sont augmentés de 5 000 €.

La demande du laboratoire est en réalité de 20 000 € mais elle est diminuée de 15 000 € sur d'autres dépenses.

Ces crédits (20 000 €) se décomposent de la façon suivante :

- Suite à une forte demande d'analyses des produits des producteurs de lait et de fromage, 5 000 € de crédits complémentaires concernent la sous-traitance de ces analyses à d'autres laboratoires car le laboratoire vétérinaire départemental n'effectue pas ces prestations.
- D'autre part, 10 000 € sont demandés pour faire face à la forte augmentation de l'activité de biologie moléculaire (PCR) (+30% a minima).
- Enfin, l'augmentation de l'activité de chimie des eaux, dans le cadre du travail avec Suez sur le traitement exceptionnel des déchets a généré une hausse des consommables (notamment achat de blouses) à hauteur de 5 000 €.

En parallèle de ces demandes, une baisse de dépenses de 15 000 € intervient pour équilibrer la section de fonctionnement : les dépenses du chapitre 012 « Rémunération principale » sont réduites de 4 000 €, ce en lien avec les mouvements de personnels en cours et le virement à la section d'investissement est diminué de 11 000 €.

Les demandes du laboratoire s'élèvent donc à 5 000 €.

2.1 Section d'investissement :

- Les recettes :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Administration générale (R001)	34 189,97	0,00	34 189,97
 INVESTISSEMENT REEL	34 189,97	0,00	34 189,97
Opérations d'ordre	129 310,03	-11 000,00	118 310,03
Amortissements	30 000,00	0,00	30 000,00
Virement	99 310,03	-11 000,00	88 310,03
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	163 500,00	-11 000,00	152 500,00

Le virement de la section de fonctionnement est diminué de 11 000 € du fait de l'annulation des crédits de paiement du même montant en dépenses de cette section.

- Les dépenses :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Aménagement et attractivité du territoire	43 500,00	0,00	43 500,00
Agriculture et pêche	43 500,00	0,00	43 500,00
Administration générale	120 000,00	-11 000,00	109 000,00
Systèmes d'information et télécommunication	20 000,00	-11 000,00	9 000,00
Logistique et patrimoine	100 000,00	0,00	100 000,00
INVESTISSEMENT REEL	163 500,00	-11 000,00	152 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISEMENT	163 500,00	-11 000,00	152 500,00

Sur le Programme **K3 Systèmes information et télécommunication** : une demande de modification d'échéanciers sur les crédits de paiement du logiciel métier conduit à une diminution de 11 000 € des dépenses d'investissement sur 2021.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme K3 - Système Information et télécommunications (annexe 1),
- Approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Annexe 1 - Décision modificative (DM1) 2021 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme de 2019 relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté 2019 : 21 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 21 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement						
		Chapitre	Montant individualisé	2021	demande de Modif DM1	2022	2023	2024	>2024	
Total action - K31 - Systèmes d'information				21 000 €	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €
K31	Logiciels métiers	20	21 000,00	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				21 000 €	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le 02/11/2021

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 6A

Objet de l'affaire : Décision modificative n°1 (DM1) 2021 – Autorisations de programme - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental concernant les autorisations de programme,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2019 votée au budget 2019 (annexe 1).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe 1 - Décision modificative N°1 (DM1) 2021 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme 2019 relative au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme : K3 - Système Information et télécommunications

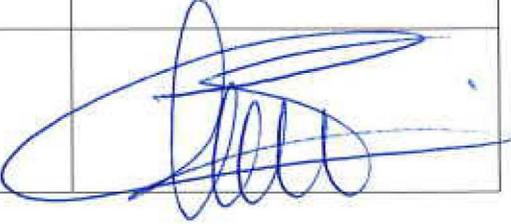
Montant du programme voté 2019 : 21 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 21 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - €

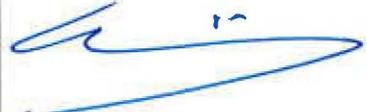
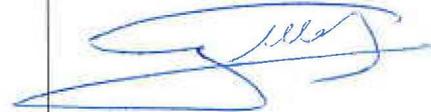
Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	demande de Modif DM1	2022	2023	2024
Total action - K31 - Systèmes d'information				21 000 €	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €
K31	Logiciels métiers	20	21 000,00	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				21 000 €	11 000 €	-11 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €

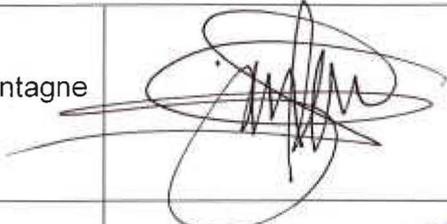
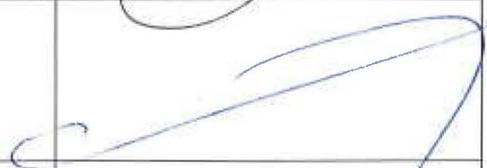
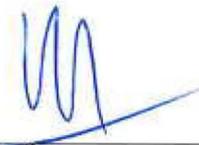
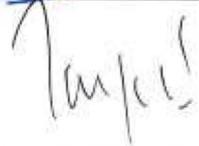
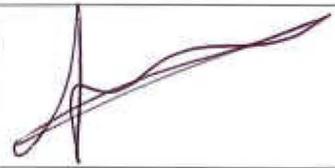
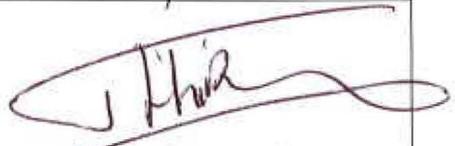
Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

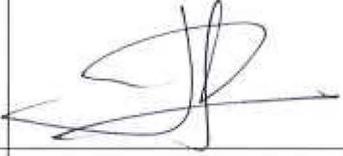
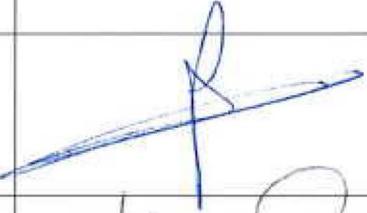
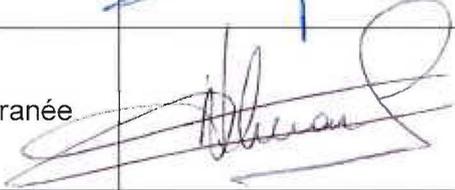
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le 02/11/2021
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 6B

Objet de l'affaire : Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental d'un montant de moins 6 000 €.

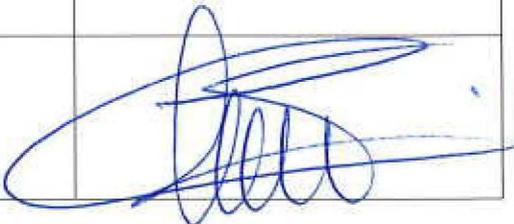
La Présidente du Conseil départemental,

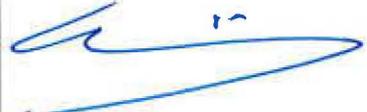
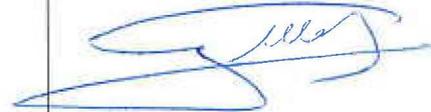


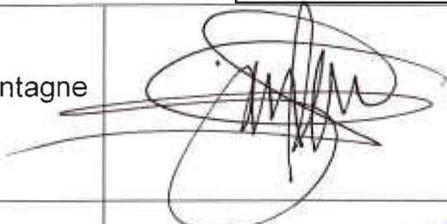
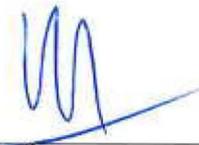
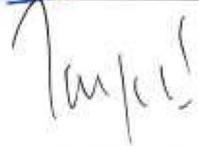
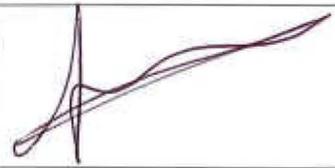
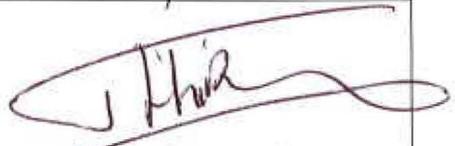
Hélène Sandragne

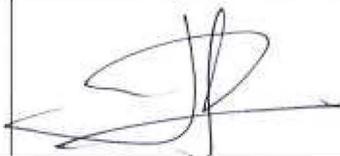
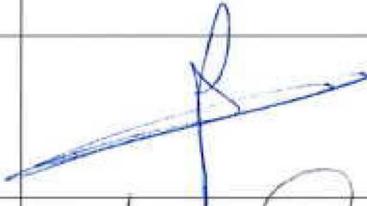
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Considérant qu'il convient d'ajuster les inscriptions en dépenses et en recettes en cours d'exercice sur le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2– Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

1. Synthèse :

Le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 concerne des ajustements d'opérations d'ordre :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	0	0
Crédits nouveaux	0	-433
Opérations d'ordre	0	433
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	0	0
Crédits nouveaux	-433	0
Opérations d'ordre	433	0
TOTAL DM1 2021	0	0

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Environnement et prévention des risques	1 170 701,00	-433,00	1 170 268,00
Eau	1 170 701,00	-433,00	1 170 268,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 170 701,00	-433,00	1 170 268,00
Opérations d'ordre	10 000,00	433,00	10 433,00
Amortissements	10 000,00	433,00	10 433,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 180 701,00	0,00	1 180 701,00

Aucune demande de crédits nouveaux n'est sollicitée. Un ajustement à la hausse de crédits concernant la reprise des subventions transférables (opérations d'ordre) à hauteur de 433 € est nécessaire et est équilibré par la diminution du « remboursement de frais par le budget principal (compte 70871) » pour le même montant au sein du programme Eau.

3. Section d'investissement :

- Les dépenses :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Environnement et prévention des risques	17 100,00	0,00	17 100,00
Eau	17 100,00	0,00	17 100,00
Administration générale	33 107,59	-433,00	32 674,59
Budget et finances	14 107,59	-433,00	13 674,59
Logistique et patrimoine	19 000,00	0,00	19 000,00
INVESTISSEMENT REEL	50 207,59	-433,00	49 774,59
Opérations d'ordre	10 000,00	433,00	10 433,00
Amortissements	10 000,00	433,00	10 433,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60 207,59	0,00	60 207,59

L'ajustement des opérations d'ordre (subventions transférables) pour un montant de 433 € est compensé par une diminution des dépenses d'investissement (crédits non affectés) du même montant.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le 02/11/2021
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 7

Objet de l'affaire : Décision modificative n°1 (DM1) 2021 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions de dépenses et de recettes en cours d'exercice sur le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement par virements entre chapitres,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

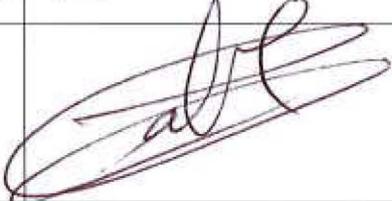
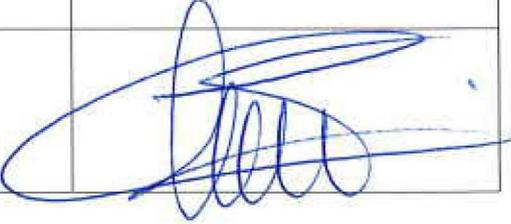
La Présidente du Conseil départemental,

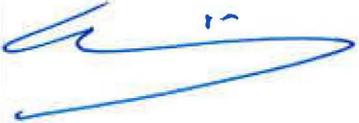


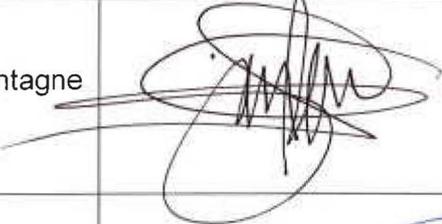
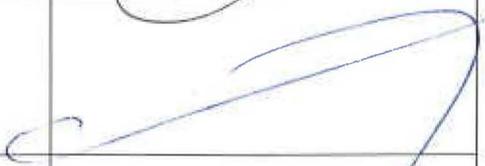
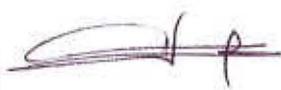
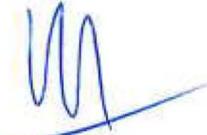
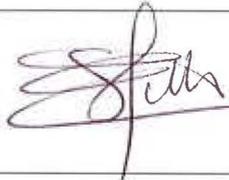
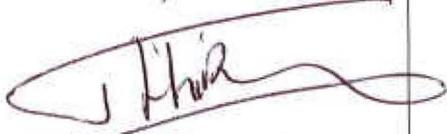
Hélène Sandragé

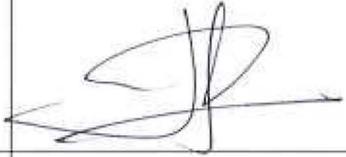
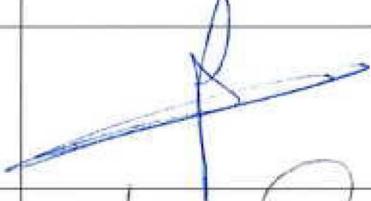
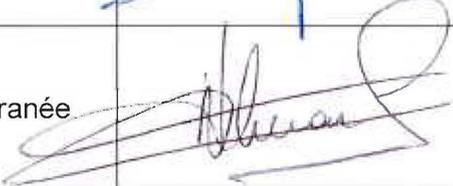
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

1. Synthèse :

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 1.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	292,79	292,79
Crédits nouveaux	292,79	292,79
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-9 430,56	-9 430,56
Crédits nouveaux	-9 430,56	-9 430,56
TOTAL DM1 2021	-9 137,77	-9 137,77

1.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Parc départemental et laboratoire routier			
Réseau routier et mobilité	7 487 747,00	0,00	7 487 747,00
Routes	7 487 747,00	0,00	7 487 747,00
Administration générale	1 409,00	292,79	1 701,79
Budget et finances	1 409,00	292,79	1 701,79
FONCTIONNEMENT REEL	7 489 156,00	292,79	7 489 448,79
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 489 156,00	292,79	7 489 448,79

La mise à jour des dépenses de fonctionnement éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) entraîne une augmentation du montant inscrit au BP 2021 de 292,79 €.

- Les dépenses :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Parc départemental et laboratoire routier			
Réseau routier et mobilité	3 852 000,00	0,00	3 852 000,00
Routes	3 852 000,00	0,00	3 852 000,00
Administration générale	2 459 156,00	292,79	2 459 448,79
Ressources humaines	2 293 006,00	0,00	2 293 006,00
Budget et finances	12 700,00	292,79	12 992,79
Systèmes d'information et télécommunications	14 300,00	0,00	14 300,00
Logistique et patrimoine	139 150,00	0,00	139 150,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 311 156,00	292,79	6 311 448,79
Opérations d'ordre	1 178 000,00	0,00	1 178 000,00
Amortissements	1 178 000,00	0,00	1 178 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 489 156,00	292,79	7 489 448,79

Pour équilibrer la section de fonctionnement, les dépenses de créances, pertes, et reversements sont augmentées de 292,79 €.

1.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
FCTVA	189 076,00	-9 430,56	179 645,44
Administration générale (R001)	3 344 496,81	0,00	3 344 496,81
INVESTISSEMENT REEL	3 533 572,81	-9 430,56	3 524 142,25
Opérations d'ordre	1 178 000,00	0,00	1 178 000,00
Amortissements	1 178 000,00	0,00	1 178 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 711 572,81	-9 430,56	4 702 142,25

La mise à jour des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA amène à diminuer le montant inscrit au BP 2021 de 9 430,56 €.

- Les dépenses :

	BP 2021	DM 1	BUDGET 2021
Parc départemental et laboratoire routier			
Réseau routier et mobilité	1 105 800,00	0,00	1 105 800,00
Routes	1 105 800,00	0,00	1 105 800,00
Administration générale	3 605 772,81	-9 430,56	3 596 342,25
Budget et finances	2 710 546,93	-9 430,56	2 701 116,37
Logistique et patrimoine	895 225,88	0,00	895 225,88
INVESTISSEMENT REEL	4 711 572,81	-9 430,56	4 702 142,25
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 711 572,81	-9 430,56	4 702 142,25

L'inscription en baisse des recettes entraîne la diminution des crédits non affectés d'investissement du même montant soit 9 430,56 €, permettant ainsi d'équilibrer la section.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°1, (DM1) 2021, du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 pour le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le 02/11/2021

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 8

Objet de l'affaire : Décision modificative n°1 (DM1) 2021 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 pour le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier d'un montant de moins 9 723,35 €.

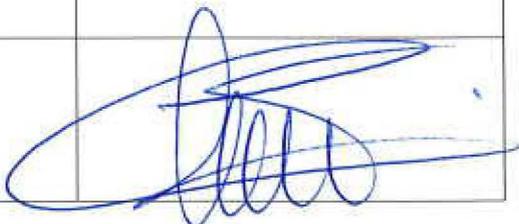
La Présidente du Conseil départemental,

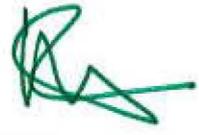
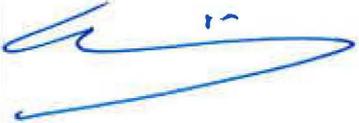


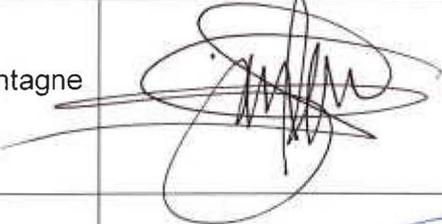
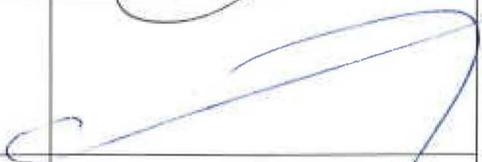
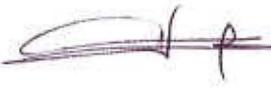
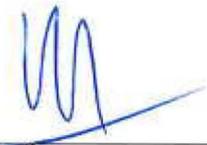
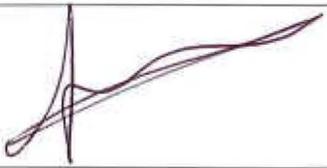
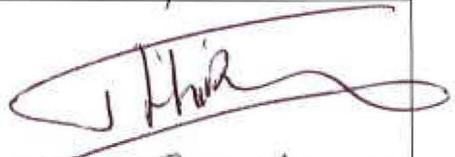
Hélène Sandragne

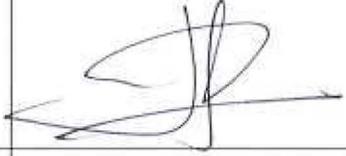
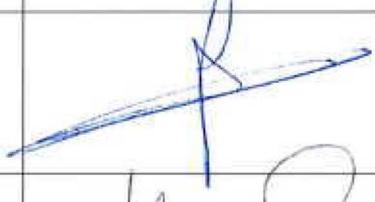
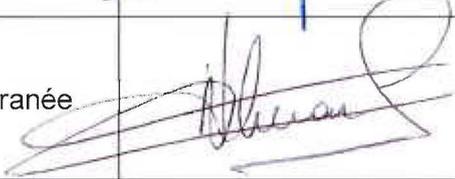
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 : Budget annexe de la structure accueil enfance
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en recettes et en dépenses en cours d'exercice sur le budget de la structure accueil enfance,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°1 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2021 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance (SAE).

1. Synthèse :

Ce projet présente, en dépenses et en recettes, une diminution de crédits de 388 938 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION BUDGETAIRE	111 062,00	111 062,00
Crédits nouveaux	80 000,00	111 062,00
Opérations d'ordre	31 062,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-500 000,00	-500 000,00
Crédits nouveaux	-500 000,00	-531 062,00
Opérations d'ordre	0,00	31 062,00
TOTAL DM 1 2021	-388 938,00	-388 938,00

1.1 Section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation 2021 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
Enfance Famille	6 081 107,34	114 320,49	6 195 427,83
Aide sociale à l'enfance	6 081 107,34	114 320,49	6 195 427,83
Administration générale	40 151,00	-3 258,49	36 892,51
Ressources humaines	32 001,00	0,00	32 001,00
Budget et finances	8 150,00	-3 258,49	4 891,51
EXPLOITATION REEL	6 121 258,34	111 062,00	6 232 320,34
Opérations d'ordre	8 644,00	0,00	8 644,00
TOTAL RECETTE D' EXPLOITATION	6 129 902,34	111 062,00	6 240 964,34

Les recettes sont complétées à hauteur de 111 062 € et correspondent au solde des mouvements suivants :

- La mission Enfance et Famille fait apparaître un flux de recettes nouvelles de 114 320,49 €.
En premier lieu, la participation financière de l'Etat au titre de l'accueil des mineurs non accompagnés du 2^{ème} semestre 2020 et du 1^{er} trimestre 2021 entraîne une augmentation de crédits de 48 830 €. En second lieu, il est proposé que la dotation globale annuelle du département soit augmentée de 65 490,49 € pour couvrir en partie les dépenses d'exploitation supplémentaires. En ce cas, le montant total de la dotation pour 2021 s'élèvera donc à 5 944 597,83 €. La tarification 2021 reste inchangée et est rappelée ci-après.
- Sur la mission Administration Générale, la mise à jour des dépenses d'exploitation éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) amène à diminuer le montant inscrit au BP 2021 de 3 258,49 €.

- Les dépenses d'exploitation 2021 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
Enfance Famille	838 072,00	0,00	838 072,00
Aide sociale à l'enfance	838 072,00	0,00	838 072,00
Administration générale	5 196 990,34	80 000,00	5 276 990,34
Ressources humaines	4 570 655,00	80 000,00	4 650 655,00
Budget et finances	4 100,00	0,00	4 100,00
Systèmes informat & télécom	11 800,00	0,00	11 800,00
Logistique et patrimoine	509 400,00	0,00	509 400,00
Reprise du résultat D002	101 035,34	0,00	101 035,34
EXPLOITATION REEL	6 035 062,34	80 000,00	6 115 062,34
Opérations d'ordre	94 840,00	31 062,00	125 902,00
Amortissements	94 840,00	31 062,00	125 902,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	6 129 902,34	111 062,00	6 240 964,34

Les dépenses d'exploitation sont en hausse de 111 062 € et se répartissent sur deux postes. L'administration générale est augmentée sur le poste des Ressources humaines à hauteur de 80 000 € pour palier à une augmentation du coût des renforts saisonniers. De plus, les dépenses d'ordre (amortissements) sont relevées à hauteur de 31 062 €.

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

1.2 Section d'investissement :

- Les recettes d'investissement 2021 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
Enfance Famille	1 751 301,65	-528 227,81	1 223 073,84
Aide sociale à l'enfance	1 751 301,65	-528 227,81	1 223 073,84
Administration générale	9 544,00	-2 834,19	6 709,81
Budget et finances	9 544,00	-2 834,19	6 709,81
INVESTISSEMENT REEL	1 760 845,65	-531 062,00	1 229 783,65
Opérations d'ordre	94 840,00	31 062,00	125 902,00
Amortissement (hors affectation)	94 840,00	31 062,00	125 902,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	1 855 685,65	-500 000,00	1 355 685,65

Les recettes d'investissement sont diminuées globalement de 500 000 €.

En premier lieu, le report de certains travaux d'investissement entraîne une diminution de la subvention en provenance du budget principal de l'ordre de 528 227,81 €. Ensuite, la mise à jour des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA amène à diminuer le montant inscrit au BP 2021 pour un montant de 2 834,19 €. Enfin, l'ajustement des opérations d'ordre (amortissements) entraîne une augmentation des crédits de 31 062 €.

- Les dépenses d'investissement 2021 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2021	DM1 2021	BUDGET 2021
Administration générale	1 847 041,65	-500 000,00	1 347 041,65
Logistique et patrimoine	1 105 000,00	-500 000,00	605 000,00
Reprise du résultat D001	742 041,65	0,00	742 041,65
INVESTISSEMENT REEL	1 847 041,65	-500 000,00	1 347 041,65
Opérations d'ordre	8 644,00	0,00	8 644,00
Autres opérations d'ordre	8 644,00	0,00	8 644,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 855 685,65	-500 000,00	1 355 685,65

Le projet de la restructuration de la SAE de Narbonne étant à ce jour en phase « études », une diminution de crédits à hauteur de 500 000 € est demandée pour 2021. Ces crédits seront réinscrits au BP 2022.

2. La tarification 2021 :

Le tarif fixé lors du budget primitif reste inchangé et s'établit à 458,95 €.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants de la décision modificative n°1 (DM1) 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 5 944 597,83 € qui sera versée par douzième.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le 02/11/2021
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 9

Objet de l'affaire : Décision modificative n° 1 (DM1) 2021 – Budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions de dépenses et de recettes en cours d'exercice sur le budget annexe de la structure accueil enfance,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE,

- d'adopter la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la structure accueil enfance pour un montant de moins 388 938 €.

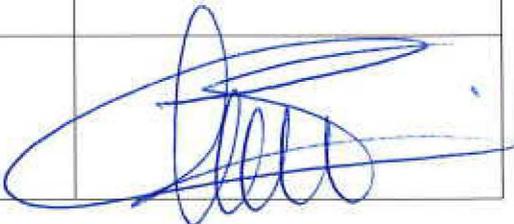
La Présidente du Conseil départemental,

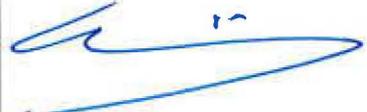
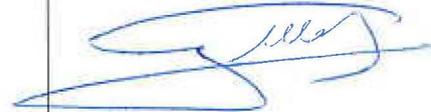


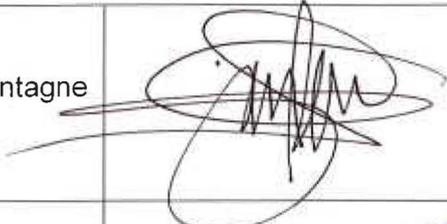
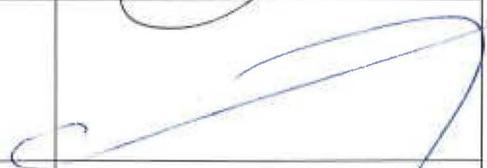
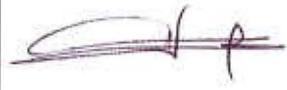
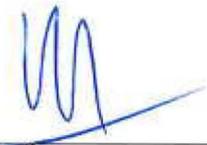
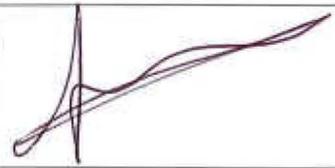
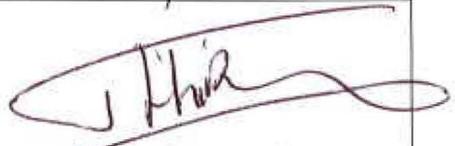
Hélène Sandragne

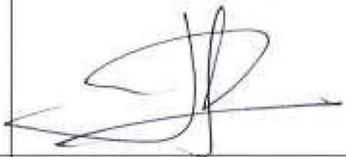
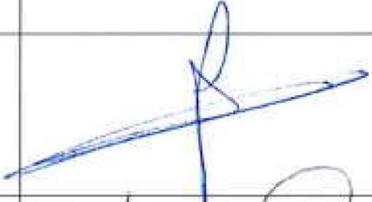
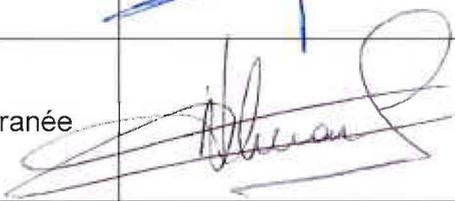
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ANNEE 2021

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	10 907,49	24 197,12	0,00	0,00	0,00		10 000,00
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	34 905,95	43 692,07	0,00	0,00	0,00		44 400,00
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	70 033,09	56 510,81	0,00	0,00	0,00		76 000,00
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	6 522,25	10 000,00	0,00	0,00	0,00		12 500,00
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	2 194,29	2 500,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	25 109,24	33 945,34	0,00	0,00	0,00		29 000,00
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	53 056,80	55 650,00	0,00	0,00	0,00		53 500,00
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	273 817,04	64 109,60	0,00	0,00	0,00		68 000,00
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	14 711,42	19 454,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	5 496,31	11 800,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
62428	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	47 715,85	58 994,00	0,00	0,00	0,00		76 800,00
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	3 289,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00		2 300,00
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	19 407,34	31 400,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	8 203,96	8 800,00	0,00	0,00	0,00		8 800,00
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	6 357,24	9 980,06	0,00	0,00	0,00		11 000,00
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	125 780,77	276 589,00	0,00	39 305,10	39 305,10		280 205,10
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	32 918,00	141 500,00	0,00	0,00	0,00		190 000,00
6287	Divers - Remboursement de frais	13 162,81	1 500,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
6288	Divers - Autres	6 443,00	7 417,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00

TOTAL GROUPE 1	760 031,85	859 539,00	0,00	39 305,10	39 305,10	931 505,10	931 505,10
----------------	------------	------------	------	-----------	-----------	------------	------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Reconductions	Mesures nouvelles	Total		

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes au personnel								
6221	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais de recrutement du personnel	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenants médicaux - Autres	41 546,56	13 500,00	0,00	0,00	0,00		21 000,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	23 910,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00		4 672,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	26 561,62	22 390,00	0,00	0,00	0,00		23 200,00
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	28 076,15	19 740,00	0,00	0,00	0,00		27 500,00
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	1 440 312,93	1 855 400,00	0,00	0,00	0,00		1 920 000,00
64112	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	50 139,40	70 450,00	0,00	0,00	0,00		94 000,00
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	0,00	6 225,00	0,00	0,00	0,00		4 500,00
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	428 657,65	714 430,00	0,00	0,00	0,00		650 000,00
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	127 755,13	182 430,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
64138	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités	52 118,55	62 620,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	982 629,29	242 230,00	0,00	80 000,00	80 000,00		260 000,00
64158	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités	304 058,16	75 970,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	52 451,25	55 060,00	0,00	0,00	0,00		75 000,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	23 400,00	27 950,00	0,00	0,00	0,00		26 000,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	642 810,39	431 140,00	0,00	0,00	0,00		420 000,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non	104 674,22	74 870,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
				Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
Dépenses afférentes au personnel								
	médical - Cotisations aux caisses de retraite							
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	55 775,48	18 580,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	452 873,82	581 380,00	0,00	0,00	0,00		580 000,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	59 298,89	55 335,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 980,76	8 250,00	0,00	0,00	0,00		7 500,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	1 194,90	1 440,00	0,00	0,00	0,00		2 250,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	947,88	1 140,00	0,00	0,00	0,00		1 100,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
64528	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00		200,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	14 540,70	12 130,00	0,00	0,00	0,00		13 000,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	8 724,07	7 275,00	0,00	0,00	0,00		9 500,00
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail	808,40	2 000,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
64788	Autres charges sociales - Autres	2 494,43	3 965,00	0,00	0,00	0,00		4 400,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	87,00	200,00	0,00	0,00	0,00		200,00
TOTAL GROUPE 2		4 933 157,63	4 553 800,00	0,00	80 000,00	80 000,00	4 632 022,00	4 632 022,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses afférentes à la structure		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6132	Locations - Locations immobilières	471 806,59	264 300,00	0,00	-28 405,10	-28 405,10		254 094,90
6135	Locations - Locations mobilières	6 762,48	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61351	Locations mobilières - Informatique	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
61353	Locations mobilières - Matériel de transport	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 711,43	1 700,00	0,00	0,00	0,00		7 500,00
61521	Bâtiments publics	41 758,26	44 828,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	5 711,48	17 150,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	18 907,20	20 872,82	0,00	0,00	0,00		22 000,00
61568	Entretien et réparations - Autres	4 769,22	5 522,00	0,00	0,00	0,00		7 500,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00	6 627,18	0,00	0,00	0,00		7 000,00
6182	Divers - Documentation générale et technique	1 062,52	1 900,28	0,00	0,00	0,00		1 500,00
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	32 898,69	32 200,00	0,00	-10 900,00	-10 900,00		17 500,00
6188	Divers - Autres frais divers	42 195,32	45 335,00	0,00	0,00	0,00		41 300,00
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00	2 599,72	0,00	0,00	0,00		2 500,00
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	409,52	500,00	0,00	0,00	0,00		500,00
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	8 920,09	5 665,00	0,00	0,00	0,00		8 005,00
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 040,62	2 623,53	0,00	0,00	0,00		3 100,00
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	476,47	0,00	0,00	0,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	26 687,62	124 186,70	0,00	0,00	0,00		10 600,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00		400,00
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	82 713,94	84 840,00	0,00	31 062,00	31 062,00		125 902,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Reconductions	Mesures nouvelles	Total		

TOTAL GROUPE 3	747 354,98	680 226,70	0,00	-8 243,10	-8 243,10	576 401,90	576 401,90
----------------	------------	------------	------	-----------	-----------	------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	6 440 544,46	6 093 565,70	0,00	111 062,00	111 062,00	6 139 929,00	6 139 929,00
---	--------------	--------------	------	------------	------------	--------------	--------------

	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002 Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00					101 035,34

TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	6 440 544,46	6 093 565,70					6 240 964,34
------------------------------	--------------	--------------	--	--	--	--	--------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits de la tarification								
7328	Produits à la charge de l'état - Autres modes de tarification	710 210,00	500 000,00	0,00	48 830,00	48 830,00		248 830,00
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	4 678 675,12	5 023 214,97	0,00	65 490,49	65 490,49		5 944 597,83
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	100 306,16	100 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7348	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - Autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		900,00
TOTAL GROUPE 1		5 489 191,28	5 623 214,97	0,00	114 320,49	114 320,49	6 194 327,83	6 194 327,83

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Autres produits relatifs à l'exploitation								
744	FCTVA	2 082,49	4 730,21	0,00	-3 258,49	-3 258,49		4 891,51
7542	Remboursements de frais - Remboursement par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	877,01	500,00	0,00	0,00	0,00		500,00
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	34 008,98	36 500,00	0,00	0,00	0,00		32 500,00
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	1,34	1,00	0,00	0,00	0,00		1,00
TOTAL GROUPE 2		36 969,82	41 731,21	0,00	-3 258,49	-3 258,49	37 892,51	37 892,51

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers et produits non encaissables							
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	8 644,00	8 644,00	0,00	0,00	0,00	8 644,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

TOTAL GROUPE 3	8 772,00	8 644,00	0,00	0,00	0,00	8 744,00	8 744,00
----------------	----------	----------	------	------	------	----------	----------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	5 534 933,10	5 673 590,18	0,00	111 062,00	111 062,00	6 240 964,34	6 240 964,34
---	--------------	--------------	------	------------	------------	--------------	--------------

	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	1 325 586,88	419 975,52
			0,00

TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION	6 860 519,98	6 093 565,70	6 240 964,34
------------------------------	--------------	--------------	--------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois

Envoyé en préfecture le 26/10/2021 Reçu en préfecture le 26/10/2021 Affiché le  ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	8 644,00	8 644,00	8 644,00
------	--	----------	----------	----------

Autres emplois

275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	2 000,00	0,00
-----	---------------------------------	------	----------	------

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00	50 000,00	150 000,00
2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	0,00	850 000,00	0,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	23 090,48	15 000,00	60 000,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	12 642,41	42 862,95	45 000,00
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00	400 000,00	300 000,00
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00

	Total Section d'investissement : emplois	44 376,89	1 368 506,95	613 644,00
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	55 020,73	0,00	742 041,65
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	742 041,65
003	Excédent prévisionnel d'investissement	60 805,99	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	105 182,88	1 368 506,95	1 355 685,65

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
 Reçu en préfecture le 26/10/2021
 Affiché le 
 ID : 011-221100019-20211021-DM1_2021_B25-BF

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	36 963,00	36 963,00	68 062,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	24 880,00	28 179,10	27 000,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	840,00	840,00	840,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	15 975,49	18 857,90	30 000,00
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	4 055,45	0,00	0,00

Augmentation des capitaux propres

10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	16 683,68	5 724,95	6 709,81
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00	1 207 136,01	1 223 073,84

	Total Section d'investissement : ressources	99 397,62	1 297 700,96	1 355 685,65
	Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	0,00	60 805,99	0,00
001	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	5 785,26	60 805,99	0,00
	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	105 182,88	1 358 506,95	1 355 685,65

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 - Budget annexe de la structure accueil enfance
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance,

Délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2021 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des paiements en investissement sur les projets engagés entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget 2022, sur la section d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23 du budget de la SAE,

Considérant le budget 2021 aux chapitres 20, 21 et 23,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de la structure accueil enfance (SAE) n'est pas géré en autorisation de programme.

En l'absence d'autorisation de programme, la règle selon laquelle, avant le vote du budget, l'organe délibérant doit autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, s'applique (art. 1612-1 du CGCT).

Afin que le programme d'investissement de la SAE se poursuive entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget 2022, il est proposé d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2022, avant le vote du budget 2022, à hauteur maximum des chapitres suivants :

- 37 500 € au chapitre 20, soit un quart des crédits ouverts au budget 2021 (150 000 €).
- 26 250 € au chapitre 21, soit un quart des crédits ouverts au budget 2021 (105 000 €).
- 87 500 € au chapitre 23, soit un quart des crédits ouverts au budget 2021 (350 000 €).

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022, avant le vote du budget 2022 :

- * sur le chapitre 20 à hauteur maximum de 37 500 €,
- * sur le chapitre 21 à hauteur maximum de 26 250 €,
- * sur le chapitre 23 à hauteur maximum de 87 500 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions de la structure accueil enfance.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 02/11/2021

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 10

Objet de l'affaire : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – Budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance,

VU la délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2021 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des paiements en investissement sur les projets engagés entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget 2022, sur la section d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23 du budget de la SAE,

CONSIDERANT le budget 2021 aux chapitres 20, 21 et 23,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE,

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, avant le vote du budget 2022 :
 - o sur le chapitre 20 à hauteur maximum de 37 500 €,
 - o sur le chapitre 21 à hauteur maximum de 26 250 €,
 - o sur le chapitre 23 à hauteur maximum de 87 500 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions de la structure accueil enfance.

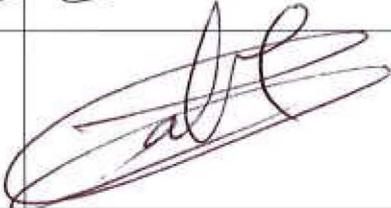
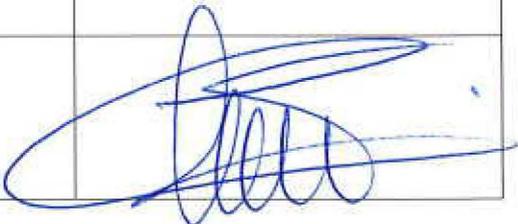
La Présidente du Conseil départemental,

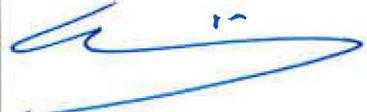
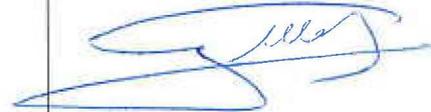


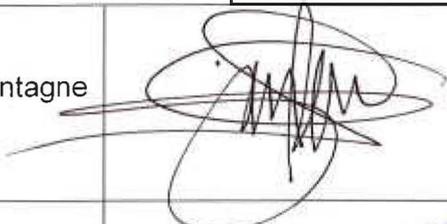
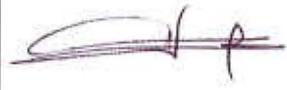
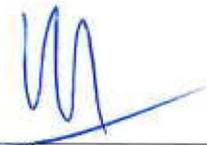
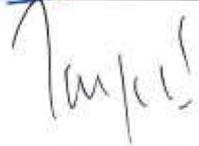
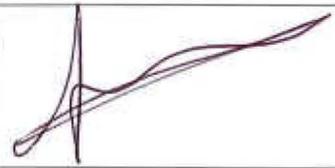
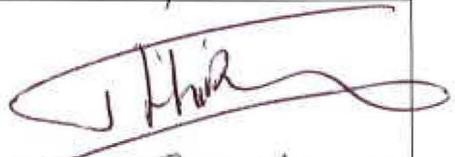
Hélène Sandragé

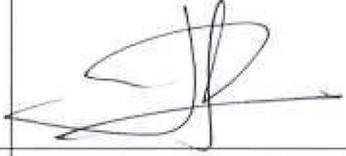
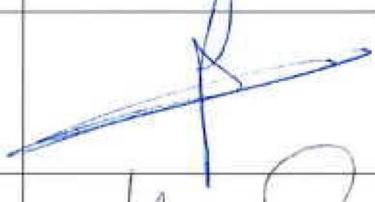
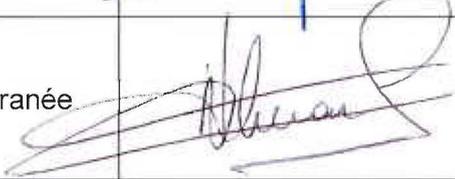
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente

DGA Ressources- Direction des Finances
 Service exécution budgétaire et assistance aux utilisateurs
 Commission ressources et dialogue social

Session du 21 octobre 2021 - Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes, remises gracieuses et provisions pour créances douteuses sur le budget 2021

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, articles R1617-24 et D1617-19,

Code de la consommation, notamment son article L332-5,

Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Délibération du Conseil départemental de l'Aude du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté	Montant individualisé	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	943 - 65/6541/01	776 600,00	0,00	776 600,00	260 011,58	516 588,42
B42	Fonds Unique Logement	FUL-B4001O001	B4001E03	2271 - 65/6542/72	15 000,00	0,00	15 000,00	2 246,07	12 753,93
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	1026 - 67/6747/01	29 000,00	0,00	29 000,00	1 451,57	27 548,43
K22	Finances	FINA-K203O001	K203E06	1038 - 68/6817/01	823 100,00	0,00	823 100,00	823 100,00	0,00
Total					1 643 700,00	0,00	1 643 700,00	1 086 809,22	556 890,78

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Parmi les créances de toutes natures détenues par le Département de l'Aude, certaines ne peuvent être recouvrées en raison de la situation des débiteurs, d'une décision

de justice extérieure à la collectivité ou à la suite d'une remise de dette. En outre, les créances dont le recouvrement apparaît compromis donnent lieu à la constitution d'une provision destinée à couvrir la charge latente pour la collectivité.

Il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur les admissions en non-valeur, les abandons de créances, les remises gracieuses et les créances douteuses qui se traduisent par une dépense budgétaire.

1. Les demandes d'admission en non-valeur :

Les créances proposées à l'admission en non-valeur s'élèvent à 260 011,58 € sur le budget principal.

Les créances, dont le détail figure en annexe 1, se répartissent de la manière suivante :

Participations à l'aide sociale en direction des personnes âgées et des enfants	45 213,25 €
Indus RMI/RSA	210 023,97 €
Divers (Créances de faible montant inférieures au seuil d'engagement des poursuites)	4 774,36 €

L'admission en non-valeur n'a pas pour conséquence d'annuler la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Le Payeur départemental est invité à présenter en admission en non-valeur les créances inférieures aux seuils dans les meilleurs délais dès que la poursuite de rang la plus élevée est en échec.

Ces opérations seront régularisées par l'émission des mandats correspondants au compte 6541.

2. Les créances éteintes :

Les créances éteintes résultent d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement.

Les annulations de créances s'élèvent à 2 246,07 € sur le budget principal et concernent des bénéficiaires de prêts du Fonds Unique Logement. L'effacement des dettes est consécutif à une mesure de traitement du surendettement, selon l'état en annexe 2.

L'apurement comptable de ces créances immobilisées se traduit par une dépense au compte 6542.

3. Les demandes de remises gracieuses :

La remise gracieuse a pour effet de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond.

Une demande de remise gracieuse concerne les sommes mises à la charge d'un usager de la route, M.KARZOUTI Ismaël, suite à un dégât commis sur la voirie en juin 2020.

Le Département a initié une procédure de règlement amiable à son encontre au titre du préjudice matériel causé. Le coût de la remise en état de l'ouvrage routier s'élève à 1 601,57 €.

M.KARZOUTI Ismaël a sollicité le 25 août 2021 une remise gracieuse. Il motive sa demande en raison de l'application d'une franchise de 1 500 € dans la garantie de ce sinistre par son assurance automobile. De plus, étudiant à l'étranger, il fait valoir des ressources annuelles d'un montant de 2 571 € qui s'avèrent insuffisantes pour procéder au règlement total de sa dette.

Compte tenu de ses faibles ressources mais du fait non contesté qu'il ait été à l'origine des dégâts à la suite d'un défaut de maîtrise de son véhicule, il est proposé d'accorder à M. KARZOUTI Ismaël une remise gracieuse partielle d'un montant de 1 451,57 €, soit 90 % du coût de la réparation (état en annexe 3). En cas de remise, la somme demeurant à la charge de l'intéressé s'élèvera à 150 €. La dépense correspondant à cette remise gracieuse d'un montant de 1 451,57 € s'imputera au compte 6747.

4. Les créances douteuses :

Les dotations aux provisions pour créances douteuses sont des dépenses obligatoires pour les collectivités. Elles répondent à un objectif de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité du résultat de fonctionnement.

En effet, lorsqu'il est constaté des difficultés majeures de recouvrement, les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.

Il existe donc une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de la provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

Ces créances potentiellement irrécouvrables font l'objet d'une dotation aux provisions enregistrée au compte 6817.

L'identification et la valorisation de ce risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base d'un recensement des comptes de tiers non soldés dont le recouvrement des créances paraît douteux. La méthode statistique retenue pour évaluer la provision correspond à un pourcentage déterminé en commun du montant total des créances douteuses. Le taux de provisionnement est fixé à 20 %.

Sur ces bases, la provision pour créances douteuses sur le budget principal atteint le montant de 823 100 €, selon le détail en annexe 4.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 260 011,58 € (état annexe 1),

- de procéder à l'apurement des créances éteintes pour un montant de 2 246,07 € (état annexe 2),
- d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 1 451,57 € concernant la demande formée par un usager de la route (état en annexe 3),
- de valider la constitution d'une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant de 823 100 € (détail annexe 4).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragne

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 21 octobre 2021

<u>Service Aide Sociale Générale :</u>		
➤ Participations aux dépenses d'aide sociale	45 213,25 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
<u>Service Accès à l'allocation et aux parcours d'insertion :</u>		
➤ Indus RMI / RSA	210 023,97 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
➤ Divers (Créances de faible montant inférieures au seuil d'engagement des poursuites : opposition à tiers détenteurs sur revenus, opposition à tiers détenteurs sur comptes bancaires, saisie exécution)	4 774,36 €	La plupart des sommes sont inférieures au seuil des poursuites par voie de saisie.

260 011,58 €

Annexe 2 : CREANCES ETEINTES 2021 FUL - BUDGET PRINCIPAL

Session du 21 octobre 2021

Débiteur	Origine de la créance	Solde de la créance à annuler	Motif
BOUSQUET Cathy	Dépôt de garantie sous forme de prêt	292,41 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 29/10/20
FERREIRA DE SOUSA CALDORA Cécile	Dépôt de garantie sous forme de prêt	68,92 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 20/02/20
GANGLOFF Martine	Dépôt de garantie sous forme de prêt	164,23 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 25/02/21
HAQUIN Chantal	Dépôt de garantie sous forme de prêt	335,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 29/10/20
LANET FAUQUIER Sandra	Dépôt de garantie sous forme de prêt	75,15 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 08/11/19
MAFFRAY Andrée	Dépôt de garantie sous forme de prêt	316,79 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 26/08/21
MONTELLANO Sonia	Dépôt de garantie sous forme de prêt	25,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 29/10/20
RENE Patrice	Dépôt de garantie sous forme de prêt	433,57 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 25/02/21
RUIZ Eva	Dépôt de garantie sous forme de prêt	150,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 30/01/20
SCHNEIDER Johanna	Dépôt de garantie sous forme de prêt	385,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 25/02/21
Montant global		2 246,07 €	

Annexe 3 : REMISES GRACIEUSES 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 21 octobre 2021

Remise de dette concernant un usager de la route pour détérioration d'un ouvrage routier départemental

NOM	MONTANT TOTAL DES FRAIS REELS	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
KARZOUTI Ismaël	1 601,57 €	1 451,57 €

Annexe 4 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Session du 21 octobre 2021

Balance réglementaire des comptes du Grand Livre arrêtée à la date du 24/08/2021

Numéro compte	Libellé compte	Total débit
4116	Redevables - contentieux	58 310,19
4146	Locataires-acquéreurs – contentieux	18 586,16
4416	État autres col pub subvention à recevoir - contentieux	55 427,77
44316	Opération particulière avec État recettes - contentieux	116 291,23
44336	Opération particulière avec Départements recettes - contentieux	224 641,25
44346	Opération particulière avec Communes recettes - contentieux	57 637,71
44356	Opérations particulières autres groupements de collectivités recettes - contentieux	40 657,58
44386	Autres EPL recettes - contentieux	155 927,69
4626	Créances cessions immobilisations - contentieux	4 662,50
46726	Débiteurs divers - contentieux	938 683,86
467316	Débiteurs indus RMI - contentieux	260 687,74
467336	Débiteurs indus APA - contentieux	56 834,71
467346	Débiteurs indus RSA - contentieux	2 112 896,43
467356	Débiteurs indus PCH - contentieux	14 081,84
	Total général	4 115 326,66

Total dotation pour créances douteuses 823 100 €

Taux de provisionnement 20 %

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le 02/11/2021

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes, remises gracieuses et provisions pour créances douteuses sur le budget 2021

VU le code général des collectivités territoriales, articles R1617-24 et D1617-19,

VU le Code de la consommation, notamment son article L332-5,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil départemental du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT que parmi les créances de toutes natures détenues par le Département de l'Aude, certaines ne peuvent être recouvrées en raison de la situation des débiteurs, d'une décision de justice extérieure à la collectivité ou à la suite d'une remise de dette. En outre, les créances dont le recouvrement apparaît compromis donnent lieu à la constitution d'une provision destinée à couvrir la charge latente pour la collectivité,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur les admissions en non-valeur, les abandons de créances, les remises gracieuses et les créances douteuses qui se traduisent par une dépense budgétaire,

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur n'a pas pour conséquence d'annuler la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune",

CONSIDERANT que le Payeur départemental est invité à présenter en admission en non-valeur les créances inférieures aux seuils dans les meilleurs délais dès que la poursuite de rang la plus élevée est en échec,

CONSIDERANT que les créances proposées à l'admission en non-valeur s'élèvent à un montant de 260 011,58 € sur le budget principal, selon l'état figurant en annexe 1,

CONSIDERANT que les créances éteintes résultent d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement,

CONSIDERANT que les annulations de créances s'élèvent à 2 246,07 € sur le budget principal et concernent des bénéficiaires de prêts du Fonds Unique Logement. L'effacement des dettes est consécutif à une mesure de traitement du surendettement, selon l'état en annexe 2,

CONSIDERANT que la remise gracieuse a pour effet de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond,

CONSIDERANT la demande de remise gracieuse d'un montant de 1 451,57 € concernant un usager de la route suite à un dégât commis sur la voirie en juin 2020,

CONSIDERANT que le Département a initié une procédure de règlement amiable à son encontre au titre du préjudice matériel causé. Le coût de la remise en état de l'ouvrage routier s'élève à 1 601,57 €,

CONSIDERANT que les dotations aux provisions pour créances douteuses sont des dépenses obligatoires pour les collectivités. Elles répondent à un objectif de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité du résultat de fonctionnement. En effet, lorsqu'il est constaté des difficultés majeures de recouvrement, les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue,

CONSIDERANT qu'il existe une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de la provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque,

CONSIDERANT que l'identification et la valorisation de ce risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base d'un recensement des comptes de tiers non soldés dont le recouvrement des créances paraît douteux. La méthode statistique retenue pour évaluer la provision correspond à un pourcentage déterminé en commun du montant total des créances douteuses. Le taux de provisionnement est fixé à 20 %,

CONSIDERANT que sur ces bases, la provision pour créances douteuses sur le budget principal atteint le montant de 823 100 €, selon l'état figurant en annexe 4,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 260 011,58 € (détail annexe 1),

- de valider l'apurement des créances éteintes pour un montant de 2 246,07 € (détail annexe 2),
- d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 1 451,57 € concernant la demande formée par un usager de la route (détail annexe 3),
- de constituer une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant de 823 100 € (détail annexe 4).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2021 - BUDGET PRINCIPAL**Session du 21 octobre 2021**

<u>Service Aide Sociale Générale :</u> ➤ Participations aux dépenses d'aide sociale	45 213,25 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
<u>Service Accès à l'allocation et aux parcours d'insertion :</u> ➤ Indus RMI / RSA	210 023,97 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
➤ Divers (Créances de faible montant inférieures au seuil d'engagement des poursuites : opposition à tiers détenteurs sur revenus, opposition à tiers détenteurs sur comptes bancaires, saisie exécution)	4 774,36 €	La plupart des sommes sont inférieures au seuil des poursuites par voie de saisie.

260 011,58 €

Annexe 2 : CREANCES ETEINTES 2021 FUL - BUDGET PRINCIPAL

Session du 21 octobre 2021

Débiteur	Origine de la créance	Montant de la créance à annuler	Motif
B C	Dépôt de garantie sous forme de prêt	292,41 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 29/10/20
FDS C	Dépôt de garantie sous forme de prêt	68,92 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 20/02/20
G M	Dépôt de garantie sous forme de prêt	164,23 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 25/02/21
HC	Dépôt de garantie sous forme de prêt	335,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 29/10/20
LF S	Dépôt de garantie sous forme de prêt	75,15 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 08/11/19
MA	Dépôt de garantie sous forme de prêt	316,79 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 26/08/21
MS	Dépôt de garantie sous forme de prêt	25,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 29/10/20
R P	Dépôt de garantie sous forme de prêt	433,57 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 25/02/21
R E	Dépôt de garantie sous forme de prêt	150,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 30/01/20
S J	Dépôt de garantie sous forme de prêt	385,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au 25/02/21
	Montant global	2 246,07 €	

Annexe 3 : REMISES GRACIEUSES 2021 - BUDGET PRINCIPAL**Session du 21 octobre 2021****Remise de dette concernant un usager de la route pour détérioration d'un ouvrage routier départemental**

NOM	MONTANT TOTAL DES FRAIS REELS	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
K I	1 601,57 €	1 451,57 €

**Annexe 4 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2021 –
 BUDGET PRINCIPAL**

Session du 21 octobre 2021

Balance réglementaire des comptes du Grand Livre arrêtée à la date du 24/08/2021

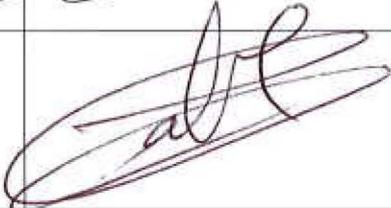
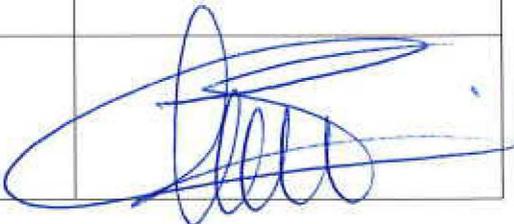
Numéro compte	Libellé compte	Total débit
4116	Redevables - contentieux	58 310,19
4146	Locataires-acquéreurs – contentieux	18 586,16
4416	Etat autres col pub subvention à recevoir - contentieux	55 427,77
44316	Opération particulière avec Etat recettes - contentieux	116 291,23
44336	Opération particulière avec Départements recettes - contentieux	224 641,25
44346	Opération particulière avec Communes recettes - contentieux	57 637,71
44356	Opérations particulières autres groupements de collectivités recettes - contentieux	40 657,58
44386	Autres EPL recettes - contentieux	155 927,69
4626	Créances cessions immobilisations - contentieux	4 662,50
46726	Débiteurs divers - contentieux	938 683,86
467316	Débiteurs indus RMI - contentieux	260 687,74
467336	Débiteurs indus APA - contentieux	56 834,71
467346	Débiteurs indus RSA - contentieux	2 112 896,43
467356	Débiteurs indus PCH - contentieux	14 081,84
	Total général	4 115 326,66

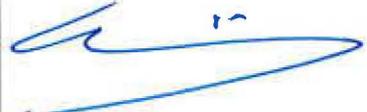
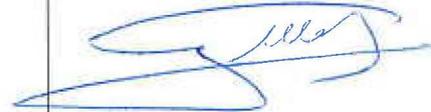
Total dotation pour créances douteuses 823 100 €

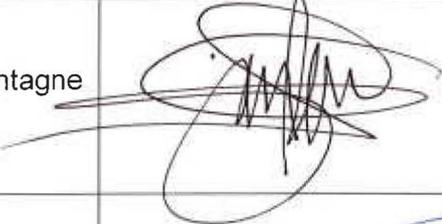
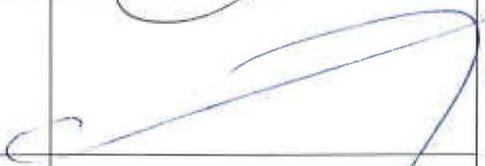
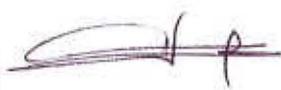
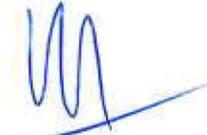
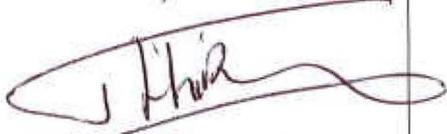
Taux de provisionnement 20 %

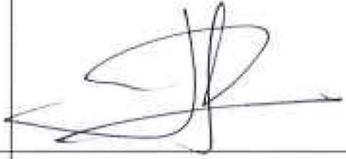
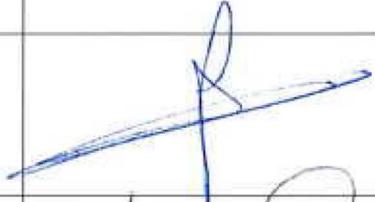
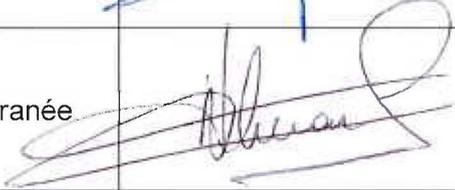
Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente